

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODÈLE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

(Longueur : 12 pages Max. plus page de couverture et annexes)

Pays : République démocratique du Congo	
Titre du projet : Soutien au groupe de contact et de coordination de la région des Grands Lacs (GCC) pour l'opérationnalisation du processus de Désarmement, Rapatriement, Démobilisation, et Réintégration (DRDR) sensible au genre des groupes armés étrangers dans l'est de la RDC.	
Numéro de projet portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquez si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional SL Nom du fonds d'affectation spéciale :
Énumérez toutes les organisations bénéficiaires directes du projet (en commençant par l'agence coordinatrice), suivies du type d'organisation (ONU, OSC, etc.) : Agence coordinatrice : Organisation internationale pour les migrations (OIM) en République démocratique du Congo (RDC) (agence coordinatrice) Agences/bureaux contributeurs : Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs Département des Opérations de Paix des Nations Unies Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité des Nations Unies Listez les partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux :	
Durée du projet en mois : ² 30 Zones d'intervention géographiques du projet : Région des Grands Lacs	

SL

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et de 36 mois pour les PRF.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux () entité(s) bénéficiaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du

SL

<p>Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF ci-dessous :</p> <p><input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI)</p> <p><input type="checkbox"/> Initiative de promotion de la jeunesse (YPI)</p> <p><input type="checkbox"/> Transition des missions de maintien de la paix des Nations Unies ou régionales ou des missions politiques spéciales</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional</p>		
<p>Budget total du projet PBF* (par organisation bénéficiaire) :</p> <p>OIM : 800 000 USD</p> <p>Total : 800 000 USD</p> <p><i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par le PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. Pour le paiement de la deuxième tranche et des tranches ultérieures, l'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</i></p> <p>Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :</p>		
<p>PBF 1^{ère} tranche (50 %) :</p> <p>OIM : 400 000 USD</p> <p>Total : 400 000 USD</p>	<p>PBF 2^{ème} tranche* (50%) :</p> <p>OIM : 400 000 USD</p> <p>Total : 400 000 USD</p>	
<p>Décrivez brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :</p> <p>Le projet s'appuie sur l'élan politique généré en 2018 par la décision conjointe des cinq pays de la région des Grands Lacs (Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie, Ouganda) de mettre en œuvre des mesures non militaires pour relever le défi régional des groupes armés étrangers opérant à l'intérieur et à l'extérieur de l'est de la RDC. En apportant un soutien au groupe de contact et de coordination (GCC) créé par les chefs des services de renseignement et de sécurité, le projet posera les bases d'une harmonisation régionale des approches en matière de Désarmement, Rapatriement, Démobilisation, et Réintégration (DRDR) et catalysera ainsi le processus de DRDR des groupes armés étrangers dans l'est de la RDC. Ce faisant, le projet vise à aborder l'un des facteurs clés de l'instabilité régionale et à adopter une approche régionale pour la construction d'une paix durable.</p>		
<p>Résumez le processus de consultation et d'approbation du projet dans le pays avant sa soumission au PBSO, y compris à travers tout Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, en indiquant si la société civile et les communautés cibles ont été consultées et comment :</p> <p><u>Les entités suivantes ont été consultées dans le cadre du processus de développement du projet³ :</u></p> <p><u>Au niveau régional et au sein des Nations Unies :</u> Le Bureau du Coordonnateur résident (BCR) au Burundi, RDC, Rwanda, Tanzanie et Ouganda, ainsi que le DPO/OROLSI/DDRS, l'OSESG-GL, l'OIM et le Bureau régional du PNUD à Nairobi, les bureaux pays au Burundi, RDC, Rwanda, Tanzanie et Ouganda</p> <p><u>Burundi :</u> ministère de l'Intérieur, ministère de la Défense</p> <p><u>RDC :</u> ministère de la Planification, P-DDRCS, Section DDR/RR de la MONUSCO, Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme en RDC</p> <p><u>Rwanda :</u> ministère de la Justice, Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration (CRDR), ministère de l'Unité Nationale et de l'Engagement Civique (MINUBUMWE)</p>		

PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

4 Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

En raison de la durée du processus d'élaboration du projet entre 2020 et 2023, l'OIM a engagé des consultations actualisées au niveau national au Burundi, en RDC, en Tanzanie et en Ouganda afin de confirmer l'adhésion continue à l'approche révisée du projet en 2024. Les parties prenantes nationales ont reconfirmé leur engagement dans le processus, ce qui est également démontré par le détachement continu des experts de la cellule opérationnelle dGCC par les cinq pays.

Tanzanie : ministère de la Défense
Ouganda : ministère de l'Intérieur, ministère des Affaires étrangères, Commission de l'Amnistie, Organisation de la Sécurité intérieure, Organisation de la Sécurité extérieure, Cabinet du Président (en cours)

Score du marqueur de genre du projet : 2⁴

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : \$ 258 458,68 (32.3%)

Score du Marqueur de Risque du projet : 1⁵

Sélectionner le Domaine d'Intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (Cocher un domaine *UNIQUEMENT*) : (1.3) DDR⁶

Le cas échéant, **le(s) résultat(s) UNDAF** auxquels le projet contribue :

RDC :

UNSDCF 2020 - 2024

Résultat 1.1 : D'ici 2024, la prévalence de la violence et des conflits armés est réduite et la sécurité des personnes et des biens est améliorée en particulier celle des personnes vulnérables, y compris les réfugiés/déplacés, les femmes et les jeunes victimes de violations des droits de l'Homme (VDH) (y compris les personnes handicapées et les communautés autochtones)

Résultat 1.2 : D'ici 2024, les populations bénéficient d'un système de gouvernance amélioré sur le plan institutionnel, démocratique, des droits humains, administratif et économique pour un développement inclusif et participatif, la consolidation de la paix et de l'effort humanitaire (ODD16).

Régional :

Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs 2020-2030

Pilier I : Paix, sécurité et justice - Dialogue et processus politiques inclusifs ; Coopération soutenue en ce qui concerne les problèmes de sécurité transfrontière ; bonne gouvernance, État de droit et droits humains ; les femmes/les jeunes, la paix et la sécurité.

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue :

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

ODD 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.

⁴ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes)

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total pour l'autonomisation des femmes GEWE)

⁵ **Marqueur de risque 0** = risque faible pour la réalisation des résultats

Marqueur de Risque 1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

Marqueur de Risque 2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁶ **Domaines d'intervention du PBF** sont:

(1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique ;

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits ;

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités essentielles nationales de l'État ; (4.2) Extension de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix (y compris les Secrétariats du PBF)

ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Le cas échéant, **Objectif de Stratégie Nationale** auquel le projet contribue :

Type de demande :

- Nouveau projet
 Révision de projet

Pour les révisions du projet, veuillez sélectionner tous les changements pertinents et fournir une brève justification :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois (nombre de mois et nouvelle date de fin) :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Montant supplémentaire par organisation bénéficiaire : XXXXXX USD

Brève justification de la révision :

Note : S'il s'agit d'une révision, veuillez indiquer chaque changement du document de projet en ROUGE ou en MODE RÉVISION, inclure également un nouveau cadre de résultats et des tableaux budgétaires indiquant clairement les changements apportés. Toutes les parties du document qui ne sont pas affectées doivent rester inchangées. De nouvelles signatures seront requises pour le projet.

SIGNATURES DU PROJET :

<p align="center">Agence(s) Recipiendaire(s)¹</p> <p>Margaret S UEN for: <i>Nom : Alexandra SIMPSON, Cheffe de mission</i></p> <p><i>Signature</i> [Redacted]</p> <p><i>Nom de l'agence : Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)</i></p> <p><i>Date et visa : 19 déc 2024</i></p> 	<p align="center">Représentant des autorités nationales</p> <p><i>Nom :</i> [Redacted]</p> <p><i>Signature</i> [Handwritten Signature]</p> <p><i>Titre : Vice-Président Ministre, Ministre du Plan et de la Coopération et du Développement.</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p>
<p align="center">Coordonnateur Résident</p> <p><i>Nom : Bruno Georges LEMARQUIS</i></p> <p><i>Signature</i> [Redacted]</p> <p><i>Titre : Représentant spécial adjoint du Secrétaire Général, Coordonnateur Résident et Coordonnateur Humanitaire</i></p> <p><i>Date et visa : 31/12/2024</i></p>	<p align="center">Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p><i>Nom : Elizabeth SPEHAR</i></p> <p><i>Signature</i> [Redacted]</p> <p><i>Titre : Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</i></p> <p><i>Date et visa : 10 January 2025</i></p>

¹ Veuillez inclure un bloc de signature distinct pour chaque organisation bénéficiaire directe de ce projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Un résumé succinct des **résultats de l'analyse des conflits** en ce qui concerne ce projet, en mettant l'accent sur les facteurs moteurs de tensions/conflits que le projet vise à aborder, ainsi qu'une analyse des principaux acteurs/parties prenantes qui ont un impact sur ces facteurs ou sont affectés par ceux-ci, et que le projet visera à engager. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Ce projet vise à soutenir des mesures nationales et régionales non militaires pour lutter contre les activités persistantes des groupes armés étrangers dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), leur contribution à la prolifération des groupes armés nationaux et des milices d'autodéfense et leur impact négatif sur la sécurité humaine, les droits de l'homme, la protection des civils, la stabilité régionale et les perspectives de développement socio-économique durable en RDC et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs.⁸ L'intervention est conçue comme la première phase d'un effort plus important à moyen et long terme, qui établit les bases d'une série d'initiatives régionales durables pour faciliter le désarmement des groupes armés étrangers actifs dans l'est de la RDC et leur rapatriement, démobilisation et réintégration dans leur pays d'origine. Il s'appuiera sur les réalisations des initiatives des principaux acteurs de la consolidation de la paix, notamment l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) dans la région, ainsi que la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUSCO) et d'autres agences, fonds et programmes des Nations unies (AFP), ainsi que d'autres initiatives de paix et de sécurité non liées aux Nations unies (c'est-à-dire les activités de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et son Le Mécanisme Conjoint de Vérification Elargi (MCVE)), etc. pour réduire la prévalence et l'activité des groupes armés dans l'est de la RDC et ses environs. Plus précisément, ce projet soutiendra le déploiement de la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination (GCC) pour dialoguer directement avec les groupes armés étrangers dans l'est de la RDC, ainsi que l'harmonisation et le développement de la politique régionale de DRDR et des cadres opérationnels dans le cadre du Groupe de travail du GCC sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration (GCC/GT-DDR)⁹ récemment créé. Ce renforcement de l'appropriation et des capacités régionales en matière de DRDR est une contribution importante à la transition de la MONUSCO, assurant un transfert durable et à long terme des responsabilités et des mandats clés visant à lutter contre l'instabilité résultant des groupes armés. Ce faisant, le projet cherche à favoriser des efforts clairs et équitables pour faire face à l'impact de la violence perpétrée par les groupes armés étrangers contre l'État et les communautés dans la région des Grands Lacs.

La présence de groupes armés étrangers en RDC a commencé à la suite du génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda, lorsque les combattants et plus d'un million de réfugiés hutu ont fui vers l'est de la RDC. Si la majorité des Rwandais qui ont fui vers la RDC n'étaient pas des combattants à l'époque, certains ont par la suite rejoint des groupes armés étrangers ou locaux. Plus tard, en 1996, les rebelles des Forces démocratiques alliées (ADF)¹⁰ auraient commencé leurs opérations dans l'est de l'Ouganda

⁸ Les principaux groupes comprennent la *Résistance pour un État de Droit au Burundi* (RED-Tabara) et les *Forces nationales de libération* (FNL) basées au Sud-Kivu ; les *Forces démocratiques de libération du Rwanda* (FDLR), le *Rassemblement pour l'Unité et la Démocratie-Urunana* (RUD-Urunana), le *Rwandan National Congress* (RNC) et le *Conseil National pour le Renouveau et la Démocratie* (CNRD) en provenance du Rwanda ; les Forces Démocratiques alliées / Allied Democratic Forces (ADF) et l'Armée de résistance au Seigneur/ Lord's Resistance Army (LRA) en provenance de l'Ouganda.

⁹ Créé lors de la sixième réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité du Burundi, de la RDC, du Rwanda, de l'Ouganda et de la Tanzanie, le 15 décembre 2023.

¹⁰ Le Département d'État américain a désigné les ADF comme une organisation terroriste affiliée à l'État islamique en mars 2021. Si le Groupe d'experts des Nations unies sur la RDC n'a pas trouvé de preuves concluantes des liens entre l'ADF et l'IS, la désignation unilatérale soulève néanmoins des aspects importants liés au traitement des entités terroristes dans les processus

et se seraient ensuite déplacés vers la frontière entre la RDC et l'Ouganda avant de passer en RDC. Plus tard, d'autres groupes armés non étatiques de la région ont également rejoint les rangs, en raison de la porosité des frontières et de l'incapacité du gouvernement de la RDC et de ses forces de sécurité à contrôler les vastes étendus de jungle non développées et difficiles d'accès dans l'est de la RDC. Malgré les efforts conjoints et internationaux, y compris la présence à long terme des missions de maintien de la paix de l'ONU (Mission des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC) de 1999 à 2010 puis la MONUSCO depuis 2010), le gouvernement congolais n'a pas réussi à limiter la propagation et les activités des groupes armés étrangers et locaux, qui représentent une menace directe pour les populations civiles en RDC et dans les pays voisins.

Au cours des dernières décennies, la plupart des groupes armés étrangers se sont infiltrés au sein des communautés locales et ont développé des liens étroits avec les groupes armés locaux. Ces entités ont profité de l'absence d'autorité de l'État et de la faible cohésion communautaire pour combler les lacunes en matière de sécurité et de gouvernance dans certaines régions de l'est de la RDC. Cela a conduit à la création de "groupes d'autodéfense", appelés *Mai-Mai*, des milices armées locales qui prétendent défendre leurs communautés ou leur territoire, entraînant souvent de nouvelles spirales de violence alors que les groupes armés s'affrontent non seulement avec l'armée congolaise - les *Forces Armées de la République démocratique du Congo* (FARDC) - mais aussi entre eux. Dans ce contexte, la tâche était ardue pour les FARDC de localiser et neutraliser ces forces, en particulier dans les zones reculées et difficiles d'accès.

Les groupes vulnérables sont particulièrement impactés par l'insécurité qui en résulte et sont susceptibles d'être contraints de soutenir ou de rejoindre les groupes armés. Les jeunes hommes sont souvent recrutés ou forcés de rejoindre les groupes armés et les milices en raison de leur manque d'opportunités économiques, tandis que les jeunes femmes sont fréquemment contraintes au mariage, au travail forcé ou à l'exploitation sexuelle. Les femmes et les filles qui sont recrutées de force dans les groupes armés jouent des rôles multiples. Bien qu'il y ait quelques cas de femmes combattantes ou chefs de groupes armés, la plupart des femmes et des filles dans les groupes armés jouent un rôle de soutien ou de ménagères et sont souvent victimes d'exploitation sexuelle. Le recrutement volontaire dans les groupes armés est largement dû à l'absence d'opportunités économiques, de justice sociale, de protection physique par l'État et de manipulation politique et identitaire. Une partie importante des jeunes vivant dans les zones prioritaires sont d'anciens combattants, des survivants de violences sexuelles et des personnes déplacées à l'intérieur du pays ou des rapatriés.

de DDR. Ce projet encouragera le respect des normes internationales pertinentes et des meilleures pratiques pour le DDR des entités terroristes grâce à l'intégration de mesures pertinentes de renforcement des capacités. Notamment par le biais de formations l'IDDRS (normes intégrées de désarmement, de démobilisation et de réintégration des Nations Unies) au niveau 2 Concepts, politique et stratégie de l'IDDRS/cadre juridique du DDR de l'ONU : 4.2.6 Le cadre international de lutte contre le terrorisme et ses trois principes directeurs spécifiques :

- Les praticiens du DDR doivent savoir que l'État hôte a l'obligation légale, en vertu des résolutions du Conseil de sécurité et/ou des instruments internationaux de lutte contre le terrorisme, de veiller à ce que les terroristes soient traduits en justice.

- Les praticiens du DDR doivent intégrer des mécanismes et des critères de sélection appropriés dans les processus de DDR afin d'identifier les terroristes présumés.

- En fonction des circonstances, de l'organisation terroriste à laquelle ils sont associés et des infractions terroristes commises, il peut ne pas être approprié que les terroristes présumés participent aux processus de DDR. Les enfants associés à ces groupes doivent être traités conformément aux normes énoncées dans l'IDDRS 5.20 sur les enfants et le DDR et l'IDDRS 5.30 sur les jeunes et le DDR.

Par conséquent, si le Conseil de sécurité des Nations Unies désigne les FAD comme une organisation terroriste au cours de ce projet, il ne sera pas approprié de traiter les membres des FAD dans le cadre des processus de DDR, bien que les outils liés au DDR, tels que la Réduction de la Violence dans la Communauté (CVR) et la réintégration, puissent jouer un rôle dans la prévention du recrutement au sein de ces groupes.

Le schéma de l'arbre des problèmes ci-dessous reflète certaines des causes sous-jacentes ¹¹ de la présence de groupes armés étrangers dans l'est de la RDC ainsi que leurs effets complexes sur les paysages locaux, nationaux et régionaux. La myriade de causes sous-jacentes du conflit a entraîné une interaction complexe de cause à effet, créant dans de nombreux cas un cercle vicieux de causes qui remontent aux griefs coloniaux et alimentent des facteurs plus récents de recrutement par des groupes armés, notamment le chômage des jeunes, la concurrence ethnique et les conflits fonciers. Les causes régionales de ce problème central et moteur de l'insécurité régionale, auxquelles ce projet vise à remédier, sont mises en évidence par des bordures rouges.

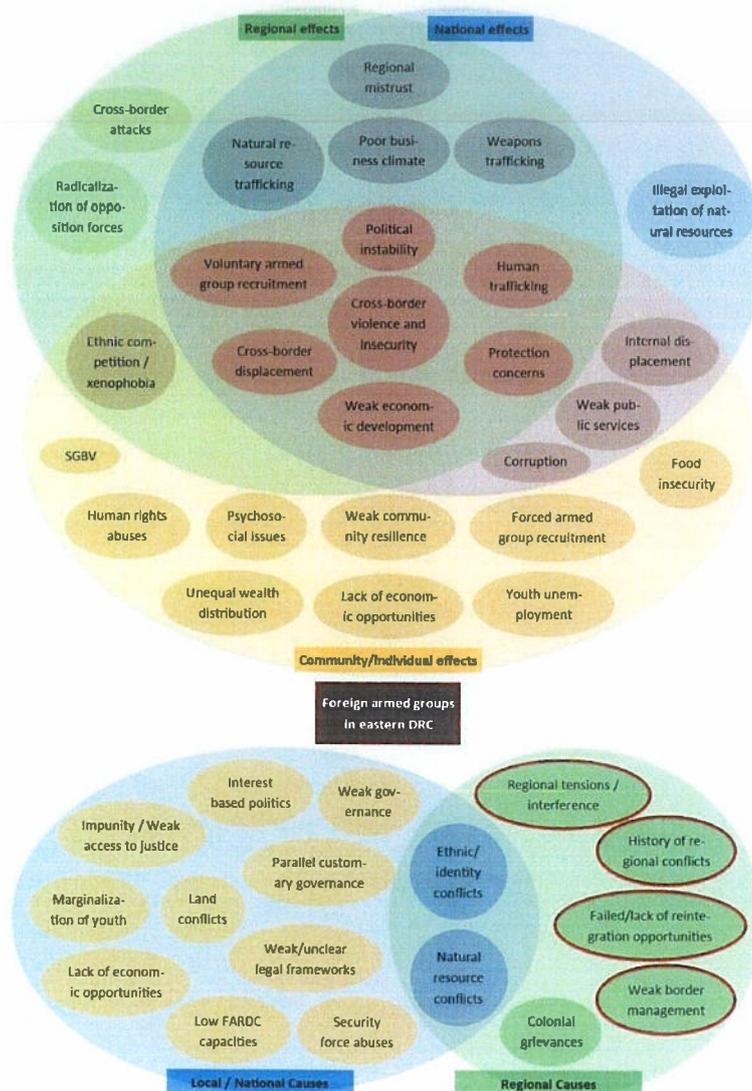


Figure 1: Schéma des problèmes - Groupes armés étrangers dans l'est de la RDC

¹¹ Les causes et les effets présentés sont principalement basés sur des sessions de diagnostic de sécurité menées avec les communautés touchées par le conflit et les responsables dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu entre 2016 et 2021 dans le cadre de la programmation de dialogue démocratique de l'OIM.

Causes profondes - groupes armés étrangers en RDC	Manifestations
Griefs historiques / concurrence ethnique / conflits liés à la terre et aux ressources	Bon nombre des conflits locaux et transfrontaliers actuels dans l'est de la RDC ont des connotations ethniques remontant à l'époque coloniale, lorsque les administrations coloniales favorisaient largement certains groupes ethniques, entraînant des disparités en termes de répartition des ressources, d'éducation, ainsi qu'en matière de richesse et de pouvoir en général. Au cours des dernières décennies, les élites politiques de l'est de la RDC ont commencé à mobiliser leurs partisans selon des critères ethniques à des fins opportunistes, ce qui a abouti à un leadership par le biais de politiques identitaires au lieu d'une gouvernance efficace. Cette dynamique s'est enracinée et s'est interconnectée avec divers autres facteurs de conflit, en particulier ceux liés à la distribution des ressources telles que la terre et les minéraux, ainsi qu'à la marginalisation de certains groupes, notamment les minorités, les femmes et les jeunes. En raison des connotations ethniques fréquentes de ces conducteurs, ils sont souvent liés à la xénophobie et à la crainte de l'ingérence de groupes armés étrangers liés à des intérêts étrangers. Cette situation entraîne à son tour de nouvelles vagues de mobilisation intercommunautaire et intracommunautaire en faveur des milices de défense locales et des politiciens opportunistes. Ces manifestations correspondent aux principales raisons des recrutements de groupes armés en RDC, telles qu'identifiées par stratégie nationale du P-DDRCS en 2022, notamment le chômage, la pauvreté, la vengeance, la défense communautaire et les griefs nationaux ou ethniques.
Faible gouvernance / gestion des frontières	La faiblesse de la gouvernance et de l'autorité de l'État dans l'est de la RDC est un facteur clé de l'insécurité, principalement en provoquant des vides sécuritaires qui sont comblés par les groupes armés. De plus, le manque de confiance entre les puissances régionales a entraîné un défaut de coopération, ce qui, notamment lorsqu'il est associé à des capacités de gouvernance faibles dans les régions frontalières, a conduit à des frontières poreuses et mal gérées. Cela a permis le mouvement souvent incontrôlé des groupes armés à travers les frontières internationales, favorisant les attaques transfrontalières, un retrait stratégique des campagnes militaires nationales, ainsi que les opportunités de financement par le biais d'opérations de contrebande. Plus spécifiquement, ces frontières poreuses ont créé des opportunités importantes pour des activités illicites, allant du commerce des minerais controversés à la traite des êtres humains et au trafic d'armes qui nourrissent l'instabilité. À moins que cette vulnérabilité ne soit traitée à la fois au niveau national en RDC et grâce à une coopération accrue et améliorée entre les puissances régionales, les zones frontalières continueront de faciliter les activités des groupes armés étrangers et locaux opérant dans la région.
Impunité / manque d'accès à la justice	Un facteur central dans la perpétuation de l'instabilité dans l'est de la RDC réside dans l'accès restreint ou inexistant à la justice. La conséquence de cette impunité, même pour des crimes graves tels que les crimes contre l'humanité, est que les violations des droits de l'Homme et les abus ne sont pas sanctionnés, y compris dans certains cas impliquant des ressortissants étrangers et des actions transfrontalières. Cette impunité s'étend également aux activités illégales ainsi qu'aux paiements effectués par les sociétés impliquées dans l'extraction, l'exploitation et le commerce des ressources naturelles. L'absence d'obligation de rendre compte de ces actions ne fait qu'alimenter le conflit ainsi que les motivations et le financement de ces groupes. Si cette situation est clairement liée à la gouvernance limitée dans les zones de conflit, elle est également due en partie à un manque de coopération régionale transfrontalière lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux groupes armés étrangers dans l'est de la RDC. Bien que cela soit clairement lié à la gouvernance limitée dans les zones de conflit, cette situation est également en partie attribuable à un défaut de coopération transfrontalière régionale pour lutter contre les groupes armés étrangers dans l'est de la RDC.

En raison de ce paysage de conflit très complexe, malgré des ressources importantes consacrées à l'action militaire, l'est de la RDC et ses régions frontalières ont été en proie à des décennies de conflit

et sont caractérisés par des opérations transfrontalières de groupes armés, une violence incontrôlée et des violations des droits de l'Homme à l'encontre des civils. Le 6 mai 2021, le gouvernement dirigé par le président Tshisekedi a engagé des ressources militaires encore plus importantes en déclarant un "état de siège" dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu dans le but de mettre fin aux violences contre les civils et de (re)établir l'autorité de l'État dans les provinces de l'est. Cependant, le transfert de larges pans du pouvoir civil aux administrateurs militaires ou policiers à tous les niveaux du gouvernement provincial n'a pas encore réussi à mettre fin à la violence généralisée, en partie en raison du manque de confiance envers les autorités et les forces de l'État ainsi que des abus perpétrés par ces dernières.

Les groupes armés étrangers, en particulier ceux qui mènent des opérations transfrontalières, ont continué de commettre des atrocités malgré les efforts militaires considérables. Leur persistance malgré les offensives à grande échelle des FARDC, les efforts conjoints avec les armées ougandaise et burundaise et le déploiement d'une force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EACRF)¹² sur la base du processus de Nairobi et d'une mission ultérieure de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)¹³ sur la base du processus de Luanda en 2023 pour faire face à l'escalade de la crise humanitaire et sécuritaire résultant notamment de la résurgence du groupe armé « Mouvement du 23 mars » (M23), révèle les limites des approches militaires. Même lorsqu'ils subissent d'importantes pertes, les groupes armés continuent d'avoir accès à des stratégies de recrutement transfrontalières et à des réseaux de soutien et de financement.

De plus, la force et la présence persistantes des groupes armés découlent, au moins en partie, de l'échec dans la création d'alternatives à l'engagement et au recrutement par les groupes armés pour les populations vulnérables, y compris les femmes et les jeunes, ainsi que de l'échec global des mesures de prévention. De vastes zones de l'est de la RDC sont passées du contrôle des groupes armés à celui des FARDC et vice versa depuis des décennies, les populations civiles devant vivre sous le contrôle de l'un ou l'autre groupe, dans le cadre d'un contrôle militaire fluctuant et d'accords politiques de courte durée.¹⁴ Dans le même temps, les succès militaires peuvent avoir un impact limité à moyen et à long terme si les ex-combattants ne disposent pas d'alternatives viables à la violence et de possibilités de réintégration durable dans la vie civile qui tiennent compte du contexte spécifique de chaque pays ciblé, en mettant l'accent sur les besoins des communautés touchées et des zones de retour.

La RDC a plus de 15 ans d'expérience dans les programmes nationaux de DDR¹⁵ qui, bien que dans certains cas enregistrant des succès initiaux de démobilisation, se sont avérés largement non viables à moyen et long terme. Les différents programmes ont conduit à ce que les universitaires ont appelé un "recyclage de rebelles"¹⁶ ou le "recrutement cyclique" de combattants qui, dans certains cas, ont traversé plusieurs processus de désarmement nationaux et locaux, en particulier ceux qui ont été intégrés dans les forces armées nationales. Les trois principaux programmes nationaux de DDR en RDC ont adopté des approches différentes, telles que les camps de cantonnement, la formation professionnelle, les programmes de réinsertion et surtout l'intégration dans l'armée congolaise, mais ils n'ont pas réussi à créer des alternatives civiles durables pour les combattants et leurs personnes à charge. Cette situation, qui s'ajoute à la remobilisation de nombreux groupes armés locaux en raison de la

¹² Le déploiement de troupes d'Afrique de l'Est dans le cadre d'une réponse régionale à l'instabilité croissante dans l'est de la RDC a été décidé et approuvé lors du mini-sommet des chefs d'État qui s'est tenu à Addis Abeba le 17 février 2023, sur la base des recommandations des Chefs des Forces de Défense/Chefs d'État-Major de la Défense des pays de la Communauté d'Afrique de l'Est. Le Kenya, le Burundi et le Soudan du Sud ont chacun contribué avec un bataillon à la force, tandis que l'Ouganda a contribué avec deux bataillons.

¹³ À la suite de l'impact limité du déploiement de la force régionale de la CAE, une mission régionale de maintien de la paix de la SADC a été déployée le 15 décembre 2023 avec pour mandat d'aider les FARDC à éradiquer le M23 et d'autres groupes armés. La mission était composée de troupes d'Afrique du Sud, de Tanzanie et du Malawi.

¹⁴ Judith Verweijen, *Une instabilité stable : Ententes politiques et groupes armés au Congo*, Institut de la Vallée du Rift, Projet Usalama, 2016, p. 45

¹⁵ DDR I (2004-2007), DDR II (2008-2011), DDR III (2013-2018)

¹⁶ Vogel, C., & Musamba, J. (2016). *Recyclage de rebelles ? La démobilisation au Congo*. PSRP Briefing Papers, Numéro 11, Rift Valley Institute.

persistance des facteurs de conflit décrits ci-dessus et de la présence continue d'armées étrangères, s'est révélée être un défi majeur pour la paix à long terme dans l'est de la RDC.

Cependant, plus récemment, le *Programme de Désarmement, Démobilisation, Réintégration Communautaire et Stabilisation* (P-DDRCS) lancé en juillet 2021 s'est engagé à capitaliser sur les enseignements tirés des efforts précédents et à adopter une approche axée sur la communauté et dirigée par celle-ci en ce qui concerne la réintégration. De plus, il vise à traiter les causes profondes des conflits et de la mobilisation en intégrant des approches de stabilisation, de gouvernance et de développement socio-économique dans le cadre du programme. Après des retards initiaux, le P-DDRCS a adopté sa stratégie nationale en avril 2022 et son plan opérationnel national en août 2022. Des plans opérationnels provinciaux pour les provinces les plus touchées ont été élaborés dans les provinces prioritaires de l'Ituri, du Sud-Kivu, du Nord-Kivu, du Maniema et du Tanganyika. Les premiers projets pilotes pour la réinsertion communautaire des ex-combattants congolais ont été lancés par l'OIM avec le financement du Fonds de Cohérence pour la Stabilisation (SCF) en mars 2023 et ont vu la réintégration de 2000 bénéficiaires directs, dont 891 ex-combattants, dans la province de l'Ituri, avec des activités en cours dans le Nord et le Sud-Kivu au moment de la rédaction de ce rapport. La mise en place de ce programme, le développement de ses stratégies opérationnelles et les premiers projets pilotes pour établir une preuve de concept, fournissent une nouvelle plateforme et une opportunité stratégique pour la RDC de relever les défis persistants posés par les groupes armés en général et les groupes armés étrangers plus spécifiquement.

Malgré la significative expérience et les leçons apprises des précédents programmes nationaux de DDR, le rapatriement des ex-combattants étrangers a été principalement pris en charge par la Section DDR/RR de la MONUSCO depuis 2003. Au cours des vingt dernières années, la MONUSCO a soutenu le rapatriement de plus de 36 000 ex-combattants et de leurs personnes à charge. Cependant, ces chiffres ont récemment¹⁷ diminué en raison de la fermeture des frontières pendant la pandémie de COVID-19 et d'un nombre moins élevé de redditions spontanées. La majorité des ex-combattants rapatriés étaient d'anciens combattants des *Forces Démocratiques de Libération du Rwanda* (FDLR) qui ont été rapatriés au Rwanda et réintégré à travers le programme national de la RDRC depuis 2015. Le deuxième plus grand groupe d'ex-combattants rapatriés sont d'anciens combattants de l'Armée de résistance au Seigneur (LRA) et des combattants des Forces démocratiques alliées (ADF) qui sont rentrés en Ouganda et ont reçu un soutien à la réintégration en vertu de la loi d'amnistie de 2000. D'autres sont rentrés au Burundi, mais leur nombre a considérablement diminué ces dernières années en raison de l'absence d'un programme formel de rapatriement et de réintégration. Cela a principalement entraîné des rapatriements informels, gérés de manière ad hoc par la MONUSCO en coordination avec les familles des ex-combattants.

Cependant, malgré le nombre important de rapatriements au fil des ans, les groupes armés étrangers persistent en l'absence d'accords de paix durables et continuent d'attirer de nouveaux adeptes en raison d'un manque de stratégies efficaces de prévention et de réintégration. De plus, le faible niveau d'implication des autorités congolaises rend le programme largement insoutenable dans le contexte de la transition de la MONUSCO et reflète l'absence de l'appropriation nationale qui doit être traitée pour renforcer son ampleur, sa portée et son efficacité. Le soutien apporté dans le cadre de ce projet à la cellule opérationnelle du groupe régional de coordination des contacts (GCC), en étroite consultation avec les autorités nationales de la RDC, jouera un rôle clé à cet égard en veillant à ce que la RDC, avec ses partenaires régionaux, ait les capacités de s'engager directement des discussions avec les groupes armés étrangers en utilisant des mesures non militaires et en leur présentant des possibilités de rapatriement et de réintégration dans leur pays d'origine. En outre, le soutien du projet à l'harmonisation

¹⁷ Depuis 2019, les chiffres des rapatriés ont inclus :

Les enfants associés à des groupes armés : 10 garçons (7 au Rwanda ; 3 au Burundi)

Ex-combattants : 183 hommes et 7 femmes (175 hommes et 7 femmes au Rwanda ; 2 hommes en Ouganda ; 6 hommes au Burundi)

Personnes à charge : 73 hommes et 115 femmes (72 hommes et 115 femmes au Rwanda ; 1 homme en Ouganda) – ces chiffres de personnes à charge n'incluent pas ceux qui ont traversé la frontière de leur propre volonté en même temps que le rapatriement des ex-combattants associés par la MONUSCO

régionale des cadres de rapatriement et de réintégration facilitera le processus. Ces efforts visent à renforcer l'aspect du rapatriement lui-même mais, plus important encore, à démontrer la possibilité d'un retour volontaire à la vie civile pour les combattants étrangers et, par conséquent, à encourager d'autres redevances.

En outre, bien qu'ils soient touchés de manière disproportionnée par les groupes armés et le conflit dans l'est de la RDC, les femmes et les jeunes sont souvent exclus des consultations et de la planification des politiques liées à la consolidation de la paix, à la réintégration et aux processus de réconciliation. Dans les processus nationaux, mais surtout régionaux, les organisations de femmes ne sont pas souvent incluses de manière significative car elles n'ont pas les connaissances et les ressources politiques nécessaires pour participer aux consultations de haut niveau. Il est donc essentiel de renforcer les initiatives de développement des capacités des dirigeants et des organisations de femmes aux niveaux local, national et régional afin qu'elles participent aux processus de planification de la consolidation de la paix et de la réconciliation. Ce projet met donc particulièrement l'accent sur la participation des femmes aux réunions de haut niveau, notamment par le biais de sessions supplémentaires de renforcement des capacités et de planification des activités de plaidoyer avant les réunions régionales. Cela renforcera la voix et les besoins des femmes dans les processus régionaux de DRDR.

Ainsi, étant donné que ni l'action militaire, ni les efforts précédents en matière de programmes de DDR ou d'autres interventions de stabilisation n'ont permis d'éradiquer les groupes armés étrangers dans l'est de la RDC, les efforts militaires doivent être complétés par une politique régionale non militaire forte, cohérente et bien coordonnée et par des cadres opérationnels tenant compte de la dimension de genre. Plus précisément, il est essentiel de compléter les efforts militaires par *des programmes appropriés tenant compte de la dimension de genre afin de prévenir le recrutement, de créer des voies de sortie volontaire des groupes armés dans le respect des droits de l'homme des personnes rapatriées, établir des cadres clairs et cohérents pour la réintégration des anciens combattants à faible risque et pour la prise en charge des anciens combattants à haut risque, des mesures cohérentes pour une justice transitionnelle appropriée en vue d'efforts de réintégration pacifiques et durables dans toute la région, dans le respect des droits et des priorités des communautés d'accueil. De plus, il est nécessaire de mettre en œuvre des cadres juridiques clairs et cohérents qui garantissent que les auteurs de violations graves des droits de l'homme et/ou du droit international devront rendre des comptes.* Sans cela, le risque de réapparition de groupes armés étrangers ciblés et de retour à la violence des ex-combattants demeure élevé.

- b) Une brève description de la manière dont le projet correspond à/ soutient les **cadres stratégiques existants** du gouvernement et des Nations Unies, comment il garantit **l'appropriation nationale** et comment il capitalise sur toute phase précédente de PBF et/ou sur les **leçons concrètes tirées**.

Régional

Ce projet s'aligne étroitement sur la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix, la prévention et la résolution des conflits dans la région des Grands Lacs et a été développé en étroite coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire Général pour la région des Grands Lacs. Il contribue directement à l'initiative phare 4 du plan d'action 2020-2023 de la stratégie (en cours de révision au moment de la rédaction du présent document), qui consiste à "renforcer la coopération et les capacités régionales en matière de DDR et d'autres mesures non militaires pour lutter contre les forces négatives". Le projet est également conforme à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo (RDC) et à son Mécanisme régional de surveillance. En tant que tel, il contribue à l'engagement des quatre institutions garantes, à savoir la Conférence internationale de la région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Union africaine (UA) et les Nations unies, et à leurs efforts pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région. Les quatre institutions garantes ont supervisé et soutenu activement l'utilisation de mesures non militaires pour les groupes armés étrangers actifs dans l'est de

la RDC comme mesure complémentaire à l'utilisation de la force, la formulation du plan d'action du GCC ainsi que la définition des termes de référence de sa cellule opérationnelle.

Spécifiquement, cette proposition répond au besoin de (1) réexaminer, renforcer et harmoniser les approches du DRDR jusqu'à présent menées par la MONUSCO en étroite collaboration avec les autorités congolaises dans la région touchée des Grands Lacs, à un moment où l'incapacité à lutter efficacement contre la menace posée par les groupes armés étrangers pourrait avoir un impact négatif sur les progrès réalisés dans d'autres domaines tels que les efforts judiciaires et économiques (commerce transfrontalier) ; (2) résoudre les problèmes d'extradition des leaders de groupes armés et d'exploitation illégale des ressources naturelles en provenance de la RDC, ainsi que travailler sur les réponses en cours à la pandémie de COVID-19 et à la maladie à virus Ebola. L'harmonisation des mécanismes et des politiques nationales de DRDR, ainsi que le développement d'une *structure régionale et d'outils de réponse au DRDR au niveau régional* dans le cadre de ce projet, permettra de garantir les ajustements appropriés des approches nationales de DDR et renforcera la coordination et la coopération régionales en matière de paix et de sécurité. En raison du retrait en cours de la MONUSCO et de la nature catalytique du projet, les interventions de renforcement des capacités se concentreront principalement sur la province du Sud-Kivu et la frontière avec le Burundi afin de prendre en compte les besoins de la population. En outre, ce projet est en accord avec les efforts entrepris par les pays de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) pour promouvoir des approches non militaires en vue d'établir une paix et une sécurité durables dans l'est de la RDC ainsi que dans la région des Grands Lacs en général.

À la lumière de ces évolutions, ce projet vise à soutenir l'élan politique croissant en faveur de la coopération régionale sur les questions de sécurité, comme le démontrent les déploiements continus de la cellule opérationnelle du GCC sur des missions visant à s'engager des discussions avec les groupes armés étrangers, par la mise en œuvre de mesures non militaires pour contribuer à l'éradication la présence de groupes armés étrangers dans l'est de la RDC. Dans cette optique, et compte tenu des conclusions des quatre réunions des chefs des services de renseignement et de sécurité de la région des Grands Lacs qui se sont déroulées de novembre 2019 à 2021, et qui ont souligné la complémentarité des approches militaires et non militaires pour la "neutralisation" des groupes armés étrangers selon L'Accord-Cadre sur la Paix, la Sécurité et la Coopération (ACPSC), les États membres concernés ont appelé à une approche globale pour inclure les principales parties prenantes et la société civile (y compris les peuples autochtones, les femmes, les jeunes, les leaders religieux et communautaires dans le processus). Lors de la dernière réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité à Dar Es Salaam en décembre 2023, la nécessité de s'engager auprès des groupes armés étrangers opérant dans l'est de la RDC pour faciliter leur désarmement volontaire et leur rapatriement avait été priorisée. Les cinq pays ont également convenu d'accélérer les efforts en vue de la création d'un groupe de travail DDR au sein du GCC, dont les principales tâches seraient les suivantes : (i) créer un cadre commun entre les commissions DDR pour renforcer leur coordination et leur coopération sur le rapatriement des membres des groupes armés étrangers ; et (ii) assurer la liaison avec le P-DDRCS pour identifier et contribuer à la résolution des questions stratégiques et opérationnelles découlant du désengagement progressif de la MONUSCO de la RDC, en vue d'assurer un DRDR continu et responsable pour les combattants étrangers. Lors de la même réunion, un plan d'action de deux ans a été adopté pour soutenir les programmes de DDR dans les pays de retour des combattants étrangers.

Sur la base de ces réunions, les cinq pays participants (Burundi, RDC, Rwanda, Tanzanie et Ouganda) ont convenu de former un Groupe de Contact et de Coordination (GCC) chargé de mettre en place un ensemble consensuel de mesures non militaires et de critères pour faciliter le rapatriement volontaire et la réintégration des groupes ciblés. Le GCC a été officiellement inauguré lors de la quatrième réunion des Chefs des Services de Renseignement et de Sécurité en juillet 2021 à Bujumbura. Comme partie intégrante de son Plan d'Action biennal adopté, les États membres ont également convenu d'établir une Cellule opérationnelle à Goma chargée de mettre en œuvre le Plan d'action. En plus de mandater la cellule opérationnelle, le Plan d'action du GCC identifie quatre domaines d'intervention : i) élaboration et mise en œuvre d'une stratégie visant à engager les groupes armés étrangers en mettant l'accent sur les opportunités de réintégration et les mécanismes de suivi ; ii) soutien aux efforts visant à perturber les chaînes d'approvisionnement des groupes armés étrangers ; iii) soutien au renforcement des

programmes de DRDR ; iv) soutien aux efforts visant à traiter les causes profondes de l'activité des groupes armés étrangers et à renforcer la coopération transfrontalière. Les interventions prévues dans le cadre de ce projet sont en parfaite adéquation avec ce Plan d'action, car elles visent (1) à renforcer les capacités opérationnelles de la cellule opérationnelle du GCC et (2) à soutenir l'harmonisation des programmes nationaux de DRDR et l'élaboration de cadres régionaux.

Pour illustrer davantage l'engagement politique envers ces objectifs communs, les cinq pays ont désigné et détaché des experts¹⁸ pour la Cellule Opérationnelle. Cependant, en raison de la situation sécuritaire volatile dans la province du Nord-Kivu, le plan initial de déploiement complet et de présence permanente de la Cellule Opérationnelle dans la ville de Goma, province du Nord-Kivu, a été révisé en avril 2023 pour une empreinte plus opérationnelle et basée sur les missions. Auparavant, avec la facilitation du Bureau de l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général pour la région des Grands Lacs, les experts détachés ont participé à une première retraite en avril 2022 au Kenya. Sous la direction de son coordinateur, cette retraite avait pour but d'élaborer une "stratégie d'engagement pour le rapatriement et la réintégration des groupes armés étrangers présents dans l'est de la RDC". La retraite comprenait également une formation de deux jours sur les normes intégrées de désarmement, de démobilisation et de réintégration des Nations Unies (IDDRS) dispensée par des experts du Bureau des Nations Unies pour l'État de droit et les institutions de sécurité (OROLSI) en coopération avec le Centre international de Bonn pour la conservation (BICC). Des experts supplémentaires ont participé à la retraite, notamment des représentants de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), du Mécanisme Elargi de Vérification Conjointe (MCVE) et de la société civile congolaise des trois provinces de l'est, afin d'assurer une approche participative et inclusive.

Depuis lors, d'autres déploiements ont eu lieu, comprenant une mission initiale de reconnaissance sur le terrain dans le Sud-Kivu en octobre 2022, suivie d'une mission de suivi dans l'Ituri et le Sud-Kivu en décembre 2022. Les missions ont permis aux experts de la Cellule Opérationnelle, avec le soutien de la MONUSCO, d'engager une première interaction avec les parties prenantes nationales et locales pertinentes, notamment la MONUSCO, les FARDC, les autorités provinciales et les organisations de la société civile, telles que les femmes, les jeunes et le clergé. De plus, elles ont établi des contacts initiaux avec les représentants des groupes armés étrangers par le biais d'intermédiaires locaux et d'acteurs crédibles. En fonction de ces premières interactions, une mission ultérieure en avril et mai 2023 a permis à la Cellule Opérationnelle d'engager un dialogue avec des groupes armés étrangers dans la province du Sud-Kivu et de négocier leur désarmement, leur démobilisation et leur rapatriement vers le Burundi. La mission a bénéficié du soutien logistique et administratif de l'OIM grâce à un accord entre les Nations Unies et l'OIM, conclu entre l'OSESG-GL et l'OIM. Cet accord sera également utilisé pour faciliter les futures missions de la Cellule Opérationnelle.

Lors de la dernière réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité du Burundi, de la RDC, de l'Ouganda, du Rwanda et de la Tanzanie, qui s'est tenue à Dar Es Salaam en décembre 2023, l'accent a été mis sur la nécessité de poursuivre le dialogue avec les forces négatives afin qu'elles adhèrent au désarmement volontaire et au rapatriement. Il a été convenu d'accélérer les efforts en vue de la création d'un groupe de travail DDR au sein du GCC, dont les principales tâches seraient les suivantes : (i) créer un cadre commun entre les commissions DDR pour renforcer leur coordination et leur coopération sur le rapatriement des membres des groupes armés étrangers ; et (ii) assurer la liaison avec le P-DDRCS pour identifier et contribuer à la résolution des questions stratégiques et opérationnelles découlant du désengagement progressif de la MONUSCO de la RDC, en vue d'assurer un DRDR continu et responsable pour les combattants étrangers.

Simultanément, la mise en œuvre de ce projet peut également s'appuyer sur le groupe de travail régional sur le DDR, envisagé dans le cadre de la stratégie régionale des Nations Unies pour la région des Grands Lacs. Ce cadre réunira les commissions de DDR ou équivalent dans les États membres participants, les agences des Nations Unies et d'autres entités partenaires impliquées dans le DDR. Le groupe de travail

¹⁸ Deux experts de chaque pays (Burundi, Rwanda, Tanzanie et Ouganda) et trois experts de la RDC

servira de plateforme stratégique à travers laquelle les objectifs du projet d'harmonisation et de coordination régionales des approches, des politiques et des cadres de DRDR seront atteints.

National

Bien que le projet soit principalement mis en œuvre en RDC, où la cellule opérationnelle du GCC est officiellement située, son orientation régionale signifie qu'il s'aligne, complète et vise à renforcer les processus et programmes pertinents suivants dans les pays membres du GCC. Cet alignement stratégique contribuera à l'engagement des différents États membres du GCC.

Burundi

Au Burundi, le projet sera étroitement intégré au *Programme National de Capitalisation de la Paix, de la Stabilité Sociale et Promotion de la Croissance Economique (PNCP)*¹⁹, en se concentrant notamment sur ses piliers de bonne gouvernance, de paix et de réconciliation. Il s'alignera également sur l'approche globale décentralisée, inclusive et participative du programme, qui sera également l'approche adoptée par le projet pour l'appui fourni au développement de cadres nationaux et régionaux de DRDR. En ce qui concerne la politique de rapatriement et de réintégration, ce projet s'appuiera sur la Stratégie nationale pour la réintégration socio-économique des victimes de catastrophes (2017-2021) ainsi que sur le Plan inter-organisations conjoint de retour et de réinsertion des réfugiés de 2021, tout en prenant en compte d'autres politiques de réintégration en cours d'élaboration par le gouvernement national. Les initiatives peuvent également tirer des enseignements de l'expérience de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réintégration socio-économique des personnes affectées par le conflit (SNR) en 2010.²⁰

Le projet soutient également les engagements pris en mai 2022 par le président Evariste Ndayishimiye, qui a déclaré officiellement que son gouvernement était prêt à engager un dialogue avec les groupes armés burundais opérant en République démocratique du Congo et à l'extérieur, notamment RED-Tabara et FNL. Cette volonté politique de haut niveau a ouvert la voie à des échanges bilatéraux entre le ministère de la Défense, le ministère de l'Intérieur et les partenaires internationaux, notamment dans le cadre de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC). Lors des consultations de la cellule opérationnelle du GCC, la nécessité de politiques adaptées en matière de réintégration des ex-combattants a été identifiée, car elles ne sont pas encore en place. Alors que le Burundi disposait auparavant d'une Commission Nationale chargée de la Démobilisation, Réinsertion et de la Réintégration des ex-combattants (CNDRR) jusqu'en 2008, cette structure était axée sur un programme national de DDR purement national plutôt que sur le rapatriement des combattants déjà désarmés. Ce projet apportera son soutien au gouvernement burundais pour développer des stratégies et des structures appropriées visant à mettre en place les cadres opérationnels nationaux les plus adaptés en vue de faciliter la coordination des processus de rapatriement et de réintégration des groupes armés burundais opérant dans la province du Sud-Kivu. Ces cadres seront alignés sur d'autres initiatives nationales de rapatriement et de réintégration.

RDC

En RDC, une opportunité stratégique de renforcer la paix et la stabilité dans l'est de la RDC est apparue avec le lancement du nouveau Programme de *Désarmement, de Démobilisation, de relèvement communautaire et de Stabilisation (P-DDRCS)*²¹ en juillet 2021. Ce nouveau programme a marqué un

¹⁹ Programme National de Capitalisation de la Paix, Stabilité Sociale et Promotion de la Croissance Economique « PNCP-SS-PCE »

²⁰ (Ancien) ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration Sociale, *Stratégie Nationale de Réintégration Socio-Economique des personnes affectées par le conflit* (dans un cadre de relèvement communautaire et inclusive des ex-combattants).

²¹ Le programme repose sur cinq piliers majeurs, notamment la Résolution des conflits, la Restauration de l'autorité de l'Etat et la sécurité, le Relèvement économique et la Réintégration communautaire, la Stabilisation, le développement économique et social ainsi que la Communication et la sensibilisation.

regain d'élan politique en faveur des négociations de paix et de la réintégration des groupes armés après l'absence d'un programme national strict de DDR pendant plusieurs années.

Depuis le lancement du nouveau P-DDRCS sous la direction du président Tshisekedi, la RDC a adopté une stratégie nationale pour sa mise en œuvre et son opérationnalisation en avril 2022, ainsi qu'un plan opérationnel national correspondant en août 2022. S'appuyant sur les expériences antérieures de DDR en RDC, le programme vise spécifiquement à intégrer les meilleures pratiques, telles que la nécessité de décentraliser les processus, d'autonomiser et d'impliquer les gouverneurs provinciaux et les autorités locales, ce qui sera également reflété dans les plans opérationnels provinciaux en cours d'élaboration dans les provinces prioritaires d'Ituri, du Nord et du Sud-Kivu, du Tanganyika et du Maniema. Il adopte une approche communautaire inclusive et participative, axée sur l'inclusion de la société civile et des victimes, en particulier les femmes et les jeunes. Ce projet est en adéquation avec les priorités du P-DDRCS en adoptant une approche inclusive dans l'élaboration des politiques et en assurant une coordination efficace et cohérente entre le P-DDRCS (qui se concentre sur les groupes armés congolais) et les mécanismes régionaux (qui ciblent les groupes armés étrangers). Cela sera également réalisé grâce à une coordination plus étroite avec le projet communautaire complémentaire, financé par le PBF, qui mettra l'accent sur les dialogues intra et intercommunautaires, ainsi que sur la justice transitionnelle, alternative et traditionnelle pour préparer les communautés à la réintégration des anciens combattants et de leurs familles. Cette coordination sera assurée par le biais des mécanismes de coordination conjoints du projet, en particulier le (groupe de travail technique conjoint) chargé du soutien au DDRCS. Un programme conjoint des Nations Unies sur la stabilisation et le soutien au P-DDRCS est en cours d'élaboration en RDC. Le programme vise à fournir un mécanisme intégré de mise en œuvre pour le soutien des Nations Unies au P-DDRCS et à contribuer à la transition en cours.

En RDC, le projet s'appuie sur les initiatives nationales des autorités congolaises visant à renforcer la justice transitionnelle aux niveaux national et provincial. Il bénéficie également du soutien du Mécanisme National de Suivi et de Supervision pour le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS), dont les Nations Unies sont garantes. De plus, il tire parti du consensus parmi les Chefs des services de renseignement et de sécurité sur la nécessité d'une coopération sécuritaire plus étroite, en plus de l'application de mesures non militaires, qui seront coordonnées par le GCC.

Rwanda

Le projet s'alignera sur les politiques et les priorités du gouvernement, telles qu'opérationnalisées par la Commission Rwandaise de Démobilisation et de Réintégration (CRDR) depuis 1997²² dans le cadre de son mandat de consolidation de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs (en particulier au Rwanda et en RDC) en achevant le processus de DRDR pour les Groupes armés rwandais restants. Dans le cadre de la première phase de la *Stratégie Nationale de Transformation au Rwanda* (NST-1), ce projet contribuerait au pilier de la gouvernance transformationnelle, en mettant l'accent sur le renforcement de la paix nationale et de l'unité pour favoriser le développement socio-économique du pays.

Tanzanie

Bien que la Tanzanie soit le seul pays de la région des Grands Lacs et membre du GCC à n'avoir jamais connu de conflit armé ni de processus de DDR, le projet s'harmonise avec son engagement à consolider la paix et la sécurité régionale.

Ouganda

²² La Commission Rwandaise de Démobilisation et de Réintégration (CRDR) a été créée en 1997 par une décision du Cabinet et approuvée par un décret présidentiel n° 37/01 du 09/04/2002

Le projet s'inscrit dans le cadre des efforts nationaux de DDR conformément à la loi d'amnistie de 2000. Cette loi vise à affaiblir l'Armée de résistance au Seigneur (LRA) et les Forces Démocratiques Alliées (ADF) en offrant des opportunités de réintégration aux combattants qui se rendent volontairement.

De plus, le projet est en accord avec la priorité stratégique 1 du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) récemment mis à jour (2021-2025). Il contribue ainsi au renforcement des droits de l'Homme, de la paix, de la justice et de la sécurité, en particulier à travers son produit 1.3 qui vise à renforcer les capacités des acteurs étatiques et non étatiques aux niveaux local, national et régional pour maintenir la paix et la sécurité.

La Stratégie d'Engagement Politique des Nations Unies

Le projet contribue à la stratégie d'engagement des Nations Unies dans la région des Grands Lacs telle qu'énoncée dans la *Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs* ainsi que dans son Plan d'action 2021-2023. En particulier, ce projet s'aligne sur les thèmes du Plan d'action cluster 1- *Promouvoir le dialogue et renforcer la confiance* cluster 2-*Réduire la menace posée par les groupes armés*. En outre, il s'aligne sur le patronage des Nations Unies du CPS pour la RDC et la région en promouvant la coopération régionale sur les questions de paix et de sécurité.

Le projet est également en accord avec l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo (PSCF) et son Mécanisme régional de suivi (ROM). Il contribue donc à l'engagement des quatre institutions garantes la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), l'Union Africaine (UA) et les Nations Unies dans leurs efforts pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région. Les quatre institutions garantes supervisent activement et soutiennent l'emploi de mesures non militaires contre les groupes armés étrangers actifs dans l'est de la RDC. Ces mesures servent de complément à l'utilisation de la force, à la formulation du plan d'action du GCC, ainsi qu'à la définition des termes de référence de sa Cellule Opérationnelle.

Dans le contexte de l'engagement du Système des Nations Unies (SNU) en République démocratique du Congo (RDC), le programme P-DDRCS et sa stratégie jouent un rôle essentiel dans la transition de la MONUSCO et la délégation de fonctions clés aux partenaires nationaux. Dans ce contexte, ce projet offre une opportunité stratégique pour soutenir le gouvernement congolais dans la finalisation de ses cadres nationaux pour la gestion des groupes armés étrangers, conformément aux meilleures pratiques internationales. Il vise également à renforcer l'harmonisation et la coordination de ces cadres avec les homologues régionaux. Plus précisément, le projet s'inscrit dans les priorités et les indicateurs suivants établis pour le retrait progressif de la MONUSCO, tels que définis dans le Rapport d'octobre 2021 du Secrétaire général des Nations Unies au Conseil de sécurité (S/2021/807) :

(a) Sécurité et protection des civils

1. Réduction significative des menaces armées grâce à une approche globale visant à mettre fin à l'existence des groupes armés dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, de sorte qu'ils ne puissent plus causer de violences généralisées à l'encontre de la population civile ;

(b) Désarmement et démobilisation

3. Adoption d'un cadre national définissant les principales stratégies, politiques, institutionnelles, juridiques, de coordination, financières et opérationnelles pour le désarmement et la démobilisation, y compris la réintégration communautaire, qui servira de moyen de transition vers le relèvement et la stabilisation communautaires ;
4. Contribution du P-DDCRS à la réduction définitive du nombre de groupes armés, conformément à l'ordonnance n° 21/038 du 5 juillet 2021, selon le calendrier de transition.

c) Une **synthèse des interventions existantes** dans le secteur proposé est fournie en complétant le tableau ci-dessous.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Focus Projet	Différence par rapport à / complémentarité avec la proposition actuelle
Initiatives pilotes pour appuyer le Programme National du Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation (P-DDRCS) dans la réinsertion des ex combattants dans les zones prioritaires de l'Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu à l'Est de la République Démocratique du Congo.	Donateurs : Fonds de cohérence pour la stabilisation (FCS) Budget : USD 6 000 000	1-Appui au processus de réconciliation communautaire (dialogue démocratique, communication, composante genre) ; 2-Relèvement économique via réhabilitation des infrastructures (approche HIMO) & réinsertion communautaire des ex-combattants ;	Le projet a connu quelques retards en raison de lacunes dans les capacités du P-DDRCS à mettre en œuvre le désarmement et la démobilisation des ex-combattants. Celles-ci doivent être prises en considération lors du soutien au désarmement, à la démobilisation et au rapatriement des ex-combattants étrangers. D'autres leçons apprises seront partagées dans le cadre de la cartographie des bonnes pratiques lors des réunions régionales de ce projet.
Soutien au processus de paix et à la stabilité des territoires de l'est de la République Démocratique du Congo.	Donateurs : Union européenne Budget : EUR 9 000 000	Appui aux consultations inclusives et participatives avec l'ensemble des parties prenantes pour établir des feuilles vers une paix durable dans l'Est de RDC ; Appui au processus de réconciliation communautaire (dialogue démocratique, communication, composante genre) ; Relèvement économique via réhabilitation des infrastructures (approche HIMO) & réinsertion communautaire des ex-combattants ;	Le projet n'a été lancé au début 2024, les leçons apprises seront partagées et intégrées de façon continue.
Paix, Justice, Réconciliation et Reconstruction au Kasai Central – PAJURR (PNUD, BCNUDH)	Donateurs: PBF -PRF Budget: USD 3 500 000	Justice transitionnelle / Stabilisation / Relèvement communautaire : 1-Appui à la chaîne pénale et lutte contre l'impunité ;	Bien que ce projet soit clôturé en avril 2021, son évaluation finale a fait ressortir des leçons et des pratiques clés qui ont éclairé ce nouveau Projet en cours de développement particulièrement sur les

		2-Droit à la vérité, réparation et MARC ; 3-Relèvement économique via réhabilitation des infrastructures (approche HIMO).	questions relatives au relèvement communautaire et à la lutte contre l'impunité.
Appui aux ex-combattants et communautés dans le cadre des démobilisations spontanées par des initiatives de réinsertion socioéconomique et de justice transitionnelle au Kasaï et dans le Tanganyika en RDC ; (PNUD, BCNUDH, OIM)	Donateurs : PBF – PRF Budget: USD 6 000 000	1-Appui au processus de justice transitionnelle (impunité, vérité, réparation) ; 2-Relèvement économique via réhabilitation des infrastructures (approche HIMO) & réintégration communautaire des ex-miliciens ;	Le projet apporte des expériences importantes dans la question de sorties spontanées des groupes armés, en particulier sur les approches collaboratives de la prévention des conflits, de la réintégration communautaire des ex-combattants et de la justice transitionnelle au niveau communautaire
Renforcer la cohésion sociale et la confiance entre la population et les autorités à travers la police de proximité, le dialogue et la revitalisation socio-économique ; (OIM, PNUD, ONU Femmes)	Donateurs: PBF – PRF Budget: USD 4 555 025	Cohésion sociale / Police de proximité / relèvement communautaire ; 1-Appui à la mise en place d'une police de proximité et renforcement de la confiance entre les populations et la PNC ; 2- Relèvement économique via réhabilitation des infrastructures communautaires (HIMO + formations) ;	L'approche de gestion locale et participative des questions de sécurité combiné à la création d'opportunités socioéconomiques est une bonne pratique qui peut inspirer le Projet en cours de développement qui a des activités et des défis similaires à relever dans les trois pays.
Projet régional transfrontalier RDC – Rwanda : créer des dividendes de la paix pour les femmes et les jeunes par le biais d'un accroissement du commerce transfrontalier et du renforcement de la sécurité alimentaire (PNUD, FAO, PAM)	Donateurs: PBF – IRF Budget: USD 2 998 991	1- Accroissement du commerce transfrontalier ; 2- Renforcement de la sécurité alimentaire ; 3- Cohésion sociale (comme résultat stratégique).	Ce projet fait progresser le travail de consolidation de la paix grâce à l'intégration économique régionale et à l'engagement communautaire transfrontalier.
Le Droit des femmes à la Protection et à la Participation pour l'Egalité et la Paix autour des mines artisanales du Sud Kivu (BCNUDH, OIM, UNESCO)	Donateurs: PBF – PRF Budget: USD 1 500 000	- Promotion des Droits des Femmes et des filles ; - Renforcement du leadership féminin ; - Autonomisation des femmes et des filles ; - Positionnement des femmes et des filles dans des cercles de prise de décision ;	Ce projet innovant a réussi l'intégration des femmes dans les mécanismes locaux de gestion des ressources naturelles et de prise de décision en matière minière. Il apporte d'importantes leçons pour l'appui à la réintégration économique autour des mines artisanales.

		- Accroissement du rôle économique des femmes et des filles	
--	--	---	--

II. Contenu du projet, justification stratégique et stratégie de mise en œuvre (maximum de 4 pages plus l'annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description du contenu du projet**– en somme, quels sont les principaux résultats que le projet cherche à atteindre, la stratégie de mise en œuvre et comment il aborde les causes ou les facteurs de conflit soulignés dans la section I (doit être sensible aux questions de genre et d'âge).

En utilisant une approche basée sur les droits, l'objectif stratégique de ce projet est de catalyser un effort régional ciblé pour soutenir des approches et des solutions non militaires à l'instabilité causée par des groupes armés étrangers à l'est de la RDC et opérant en toute impunité le long des frontières. Au niveau national, le projet vise à renforcer la conceptualisation et l'opérationnalisation des approches nationales de DRDR. Au niveau régional, ce projet cherchera à harmoniser les structures, politiques et mécanismes nationaux de DRDR qui contribueront à l'élaboration d'un cadre de réponse régional en matière de DRDR. Le projet sera associé à l'opérationnalisation des Normes intégrées révisées de DDR (IDDRS) de 2019 – alignant ainsi les approches régionales sur les meilleures pratiques internationales. Le projet vise donc à jeter les bases d'une coopération et de réponses cohérentes en matière de DRDR, en offrant des alternatives pacifiques viables aux groupes armés étrangers, à mettre en œuvre par le biais d'une programmation complémentaire à plus long terme à l'appui des efforts nationaux et communautaires. Toutes les cartographies, consultations et réunions régionales du projet seront mises en œuvre de manière inclusive et participative, notamment en incluant des représentants de la société civile des différents pays, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes. Les femmes étant particulièrement touchées par les effets négatifs des groupes armés opérant à l'intérieur et à l'extérieur de la RDC, leur voix sera particulièrement amplifiée au cours du processus de consultation, si nécessaire par le biais de consultations séparées et d'évaluations des besoins, lors de l'établissement des meilleures pratiques en matière de DRDR. Le projet s'engagera également dans des efforts spécifiques de renforcement des capacités et des sessions de planification du plaidoyer avec des représentants de la société civile et des organisations de femmes dans la période précédant les réunions régionales de haut niveau afin d'assurer leur participation significative.

Dans le cadre d'une approche programmatique conjointe, ce projet sera mis en œuvre parallèlement et en complémentarité avec un projet aligné au Burundi (dirigé par l'OIM en partenariat avec le Conseil danois pour les réfugiés) contribuant à la stabilisation et à la consolidation de la paix dans les zones potentielles de retour et de réintégration, réhabilitant un centre de transit et soutenant la réintégration d'un premier groupe de combattants étrangers désireux de se désarmer, de se rapatrier et de se réintégrer. Grâce à cette approche coordonnée, les cadres institutionnels régionaux développés dans le cadre de ce projet seront mieux adaptés aux besoins et contextes opérationnels locaux.

Comme partie intégrante de la mise en œuvre des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération de 2013 et de la stratégie des Nations Unies pour la région des Grands Lacs 2020-2030, les objectifs spécifiques de ce projet sont les suivants :

- Soutenir le déploiement de la cellule opérationnelle du GCC à Goma, par la fourniture d'équipements, le renforcement des capacités et l'élaboration de stratégies de communication efficaces. Cela permettra à la cellule d'intensifier son engagement avec les groupes armés étrangers dans l'est de la RDC, en jetant les bases de l'opérationnalisation des processus de rapatriement et de réintégration. Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités en matière de processus de DRDR sensibles au genre, conformément au chapitre 5.10

des sur les normes intégrées de désarmement, de démobilisation et de réintégration des Nations Unies (IDDRS).

- Pour garantir l'intégration des priorités nationales et des enseignements tirés en matière de DRDR, cette approche sera basée sur des évaluations des parties prenantes traditionnelles et non traditionnelles essentielles à la réussite globale du programme, des évaluations visant à clarifier les besoins de ces parties prenantes en matière de renforcement des capacités, et des cadres existants afin de fournir des recommandations pour renforcer et catalyser des efforts plus étendus en matière de DRDR, de consolidation de la paix, de stabilisation, de gouvernance démocratique et d'autres efforts connexes aux niveaux national et local. Les processus consultatifs de ces cartographies garantiront en particulier l'inclusion des besoins et des voix des femmes afin de s'assurer que les priorités et les voix sont amplifiées du niveau local au niveau national et régional.
- En outre, le projet cherchera à jeter les bases d'une approche régionale et coordonnée DRDR en soutenant l'opérationnalisation du groupe de travail régional DDR du GCC et son développement d'un cadre DRDR opérationnel commun. Après la création du groupe de travail, l'accent sera mis sur la coordination opérationnelle des processus de DRDR. Il s'agira notamment, mais pas exclusivement, d'identifier et de contrôler les participants, de veiller à ce que les bénéficiaires d'un groupe plus large de parties prenantes soient sélectionnés conformément au droit international en matière de droits de l'homme, de soutenir leur rapatriement, tout en conservant la souplesse nécessaire aux processus de réintégration et de réconciliation pour refléter les différents contextes et besoins nationaux et locaux. Ce soutien jettera les bases durables de mécanismes concrets de coopération transfrontalière et d'un engagement multilatéral et sexospécifique avec les groupes armés étrangers afin de promouvoir leur démobilisation conformément à l'IDDRS.
- Enfin, dans le contexte du retrait de la MONUSCO et de sa section DDR dans la province du Sud-Kivu en 2024, le projet fournira un soutien limité en équipement pour la mise en place d'une installation de transit régionale dans le Sud-Kivu. Cela permettra la mise en œuvre de processus de rapatriement vers le Burundi, permettant aux combattants burundais de désarmer et de retourner dans leur pays d'origine. On veillera tout particulièrement à ce que les installations tiennent compte des spécificités de chaque sexe et soient fondées sur les normes de l'IDDRS en matière de droits de l'homme et de protection des enfants.

Les fonds du projet seront administrés par l'OIM RDC. La stratégie opérationnelle du projet bénéficiera aux États membres du GCC et sera mise en œuvre conformément à la structure et aux activités décrites dans le tableau ci-dessous :

<p>OBJECTIF : Les cadres et politiques opérationnels nationaux et régionaux de DRDR dans la région des Grands Lacs, y compris le GCC et d'autres mécanismes régionaux, permettent des réponses non militaires efficaces, coordonnées et tenant compte de la dimension de genre aux défis posés par les groupes armés étrangers, contribuant ainsi à une paix et une stabilité durable dans la région.</p>	
<p>RESULTAT 1 : Des cadres nationaux, des instruments, des approches et des capacités de mise en œuvre en matière de DRDR tenant compte de la dimension du genre sont établis au niveau national pour permettre une coordination efficace avec les architectures régionales et la mise en œuvre du plan d'action 2024-2026 du GCC.</p>	
<p>PRODUIT 1.1 : Les capacités existantes des autorités nationales à mettre en œuvre des cadres de DRDR clairs,</p>	<p>Activité 1.1.1 : Entreprendre et/ou mettre à jour une cartographie complète et sensible au genre des capacités régionales, nationales et provinciales existantes et des besoins potentiels de formation en coordination avec l'IAWG-DDR, la section DDR de l'UN OROLSI et le PNUD, y compris l'identification des lacunes en matière de genre dans les cadres de DRDR afin de garantir l'intégration des</p>

<p>transparents et responsables sont évaluées et des stratégies de renforcement des capacités et de consolidation des autorités nationales de DRDR sont disponibles, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de cadres opérationnels nationaux de DRDR sensibles au genre ainsi que sur des mécanismes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.</p>	<p>besoins et des perspectives des femmes touchées par les conflits, y compris les survivantes d'atrocités.</p> <p>Activité 1.1.2 : Entreprendre la cartographie et la documentation des meilleures pratiques nationales de DRDR et des leçons apprises qui pourraient être étendues au niveau régional, y compris les pratiques sensibles au genre, les besoins d'harmonisation et les lacunes législatives liées à la réintégration communautaire/justice transitionnelle et à la stabilisation.</p> <p>Activité 1.1.3 : Évaluer les besoins et identifier les lacunes des installations existantes ou des alternatives au cantonnement qui sont ou pourraient être utilisées pour le transit et le traitement des ex-combattants, en mettant l'accent sur le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme et des principes de gestion des frontières humanitaires, ainsi que sur les questions de genre et de protection de l'enfance.</p> <p>Activité 1.1.4 : Développer et initier des formations basées sur la capacité des autorités nationales de DRDR existantes, supprimées ou nouvelles, en ciblant les lacunes de connaissances identifiées concernant les leçons apprises et les meilleures pratiques internationales (normes intégrées révisées de DDR et conformité), y compris des modules sur les processus de DRDR sensible au genre qui garantissent que les besoins de réintégration sociale et économique des femmes, l'accès à la justice et les besoins psychosociaux sont pris en compte en coordination avec les acteurs concernés.</p>
<p>PRODUIT 1.2 : Les capacités opérationnelles et infrastructurelles des autorités nationales de la RDC sont en place pour mettre en œuvre des opérations de DRDR efficaces, transparentes et responsables et sensibles au genre, et des stratégies de renforcement des capacités et de soutien aux autorités nationales de DRDR sont disponibles, en mettant l'accent sur les lacunes en matière de capacités à la suite de la transition de la MONUSCO.</p>	<p>Activité 1.2.1 : Évaluer les besoins et identifier les lacunes des infrastructures existantes en RDC pour le transit et le traitement des ex-combattants étrangers, en mettant l'accent sur le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme ainsi que sur les questions de protection des femmes, des enfants et de l'égalité des genres.</p> <p>Activité 1.2.2 : Soutenir l'équipement des sites de transit pour les combattants étrangers dans le Sud-Kivu, en veillant à ce que les installations tiennent compte de la dimension de genre, en fournissant des logements et des services distincts pour les femmes, les hommes et les enfants.</p>
<p>RÉSULTAT 2 : Amélioration de la confiance et de la collaboration entre les gouvernements des pays de la région des grands lacs grâce au soutien sensible au genre apporté au GCC et à d'autres mécanismes régionaux, instruments, approches et capacités de mise en œuvre dans le domaine du DRDR.</p>	
<p>PRODUIT 2.1 : Une stratégie opérationnelle régionale de DRDR est élaborée dans le cadre du groupe de travail DDR du</p>	<p>Activité 2.1.1 : Organiser un atelier régional réunissant les principaux acteurs nationaux des pays membres du GCC, y compris les groupes de femmes et les experts en genre, afin d'élaborer les termes de référence du groupe de travail DDR du GCC et de convenir d'une stratégie commune à court et à moyen terme qui tienne compte de la dimension de genre et comprenne l'intégration d'un langage</p>

GCC, conformément aux lois internationales des droits de l'homme, de la sensibilité au genre et de l'IDDRS.	sensible au genre et de solutions centrées sur les survivants dans les stratégies d'intervention de DRDR
	Activité 2.1.2 : Proposer des formations de renforcement des capacités aux femmes dirigeantes et aux organisations dans la perspective d'améliorer leur participation aux processus de DRDR lors des réunions régionales.
	Activité 2.1.3 : Organiser une consultation régionale ainsi qu'une réunion de planification sur l'harmonisation de la politique de DRDR et l'intensification de la coopération transfrontalière en collaboration avec la MONUSCO et les parties prenantes concernées, en veillant à la participation des femmes.
	Activité 2.1.4 : Tenir des réunions du groupe de travail DDR du GCC pour réunir les principales parties prenantes nationales, y compris les points focaux pour les questions de genre, afin de développer et d'harmoniser des approches, des processus et des outils de réponse sensibles au genre, pour une stratégie opérationnelle régionale commune de DRDR (en incluant des procédures opérationnelles standard, des accords sur le rapatriement transfrontalier et des processus de réintégration dans les pays touchés ciblés).
	Activité 2.1.5: Soutenir l'élaboration d'approches harmonisées et de procédures opérationnelles standard par l'intermédiaire du groupe de travail du GCC du DRDR pour un processus transfrontalier de rapatriement, de réinsertion et de réintégration cohérent et équitable du point de vue du genre, afin d'éviter les inégalités de traitement entre les ex-combattants de la région et d'assurer la transparence et la responsabilité.
PRODUIT 2.2 : La cellule opérationnelle du GCC dispose des capacités, des mécanismes, des instruments et des cadres nécessaires pour prendre des mesures conjointes et initier une coopération transfrontalière sur les questions liées au DRDR des ex-combattants étrangers, en utilisant une approche tenant compte de la dimension de genre.	Activité 2.2.1 : Soutenir le déploiement de la cellule opérationnelle du GCC, incluant le soutien logistique et administratif de son installation, l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le cadre de la nouvelle approche des Nations Unies en matière de DDR, en veillant à inclure l'expertise en matière de genre.
	Activité 2.2.2 : Soutenir la cellule opérationnelle du GCC dans l'élaboration de stratégies efficaces de diffusion de messages sensibles au genre et de campagnes de sensibilisation sur les cadres nationaux et régionaux pour le retour et la réintégration des membres de groupes armés étrangers afin d'encourager les retraits et les redditions.

- b) Fournir une **'théorie du changement'** au **niveau du projet** - expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Sur quelles hypothèses se base la théorie ?

(Note : Le changement peut se produire à travers des approches diverses et variées, par exemple, la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les opportunités d'emploi ou

la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche appropriée devrait dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont guidé votre choix d'approche de programmation ?)

À la fin de la période du projet, le(s) responsable(s) de sa mise en œuvre auront réalisé ce qui suit :

SI des stratégies et des cadres nationaux de DRDR harmonisés au niveau régional sont en place et soutenus par les parties prenantes régionales de manière inclusive, transparente, conjointement approuvée et régionalement appropriée ;

Et

SI les autorités nationales ont les capacités de mettre en œuvre des cadres régionaux et nationaux de DRDR clairs, transparents, responsables, favorisant l'égalité des genres et dirigés par les jeunes, y compris les mécanismes de coordination, de partage d'informations, de suivi, d'évaluation et d'apprentissage nécessaires ;

AINSI l'harmonisation des stratégies nationales, des capacités et des approches en matière de DRDR servira de base aux mécanismes et stratégies de coordination régionale. Elle renforcera également les actions transformatrices en matière de genre et pilotées par les jeunes sur les questions de réintégration aux niveaux national et local, fondées sur les normes internationales et les bonnes pratiques, (y compris celles liées aux droits de l'Homme) ;

PARCE QUE (HYPOTHÈSE) des cadres nationaux de DRDR harmonisés et adoptés à l'échelle régionale sont une condition préalable nécessaire pour une action transfrontalière efficace sur les groupes armés étrangers, qui se traduira par des efforts de (ré)intégration aux niveaux national et local pour les ex-combattants rapatriés et leurs dépendants.

SI une stratégie opérationnelle régionale sur la DRDR est élaborée par le groupe de travail du GCC de manière inclusive et participative puis approuvée par tous les pays ciblés, conformément au droit international des droits de l'Homme et aux bonnes pratiques.

Et

SI des mécanismes stratégiques de coordination régionale et des flux d'information pour les processus transfrontaliers de DRDR sont établis, en reliant et en opérationnalisant les structures de médiation et de coopération régionales établies au sein de l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo (PSCF), notamment le GCC et sa cellule opérationnelle ;

ALORS la confiance sera renforcée parmi les pays participants au GCC au fur et à mesure qu'ils concevront et mettront en œuvre conjointement des projets visant à répondre à la menace posée par les groupes armés étrangers ;

PARCE QUE (HYPOTHÈSE) une approche stratégique conjointe et une plateforme commune pour coopérer sur des questions spécifiques de consolidation de la paix, en particulier le DRDR, permettront aux pays des Grands Lacs d'intervenir conjointement contre la menace commune des groupes armés étrangers.

Et

ALORS les membres étrangers des groupes armés et leurs dépendants seront encouragés à emprunter des voies de rapatriement et de réintégration pour se désengager des groupes armés et revenir à la vie civile ;

PARCE QUE (*HYPOTHÈSE*) la coopération et l'harmonisation transfrontalières permettront de définir des opportunités de désengagement et de rapatriement plus claires, mieux coordonnées, soutenues et définies pour les membres de groupes armés étrangers, qui ne sont pas éligibles aux processus nationaux de DDR.

PAR CONSÉQUENT l'engagement politique régional et les engagements en faveur de la mise en œuvre de la coopération transfrontalière et de l'harmonisation des politiques créeront un environnement propice au désengagement des combattants étrangers, réduisant ainsi la menace posée par les groupes armés étrangers et la violence armée dans l'est de la RDC. Cela augmentera ainsi les perspectives d'une paix durable et transformatrice en matière de genre dans les zones frontalières de la région des Grands Lacs.

- c) **Le cadre de résultats du projet**, répertoriant tous les résultats, les produits et les activités du projet avec les indicateurs de progrès, les références de départ et les objectifs (doivent être sensibles au genre et à l'âge). Utilisez l'**Annexe B** ; pas nécessaire de fournir des explications supplémentaires ici.

Voir cadre de résultats (annexe B)

- d) **Stratégie de ciblage et de séquençage du projet**—fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de bénéficiaires et leur justification, la chronologie des différentes activités, toutes les mesures prises pour assurer la cohérence et la connexion entre les résultats, ainsi que toute autre information sur l'approche de mise en œuvre (doit être sensible au genre et à l'âge). Pas besoin de répéter tous les extraits et activités du cadre des résultats.

Sur la base de l'évaluation des besoins et dans le contexte de la coordination des dispositifs nationaux de DRDR au titre du résultat 1, un soutien spécifique sera apporté à l'élaboration d'un cadre/mécanisme national de rapatriement et de réintégration des ex-combattants originaires du Burundi.

Un soutien sera apporté à l'élaboration d'un cadre régional commun, conformément aux priorités des plans d'action de leur GCC.

Dans le cadre de l'harmonisation des cadres nationaux de DRDR au titre du résultat 1, l'évaluation des besoins et prendra spécifiquement en compte les acteurs traditionnels et non traditionnels de du DRDR dans ses cartographies et ses consultations afin de garantir la prise en compte d'une variété de besoins et d'opinions. Une attention particulière sera accordée à l'inclusion des besoins des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés.

Dans le cadre du résultat 2, au moins 15 hauts responsables nationaux (trois par pays) participeront à l'atelier régional des groupes de travail des GCC de DRDR pour élaborer et valider le cadre opérationnel régional de DRDR. Les réunions incluront également des représentants de la société civile, notamment des groupes de femmes et de jeunes, afin de s'assurer que les politiques sont conçues pour refléter les besoins locaux. En outre, un soutien au renforcement des capacités sera fourni aux experts de la cellule opérationnelle du GCC (deux experts du Burundi, du Rwanda, de la Tanzanie et de l'Ouganda et trois experts de la RDC) et à d'autres membres du personnel technique de la cellule opérationnelle du GCC, y compris le coordinateur. Tous les ateliers et événements publics incluront

également au moins trois représentants d'organisations de la société civile de chaque pays afin de garantir une approche inclusive, participative et transparente.

Bien que le projet se concentre principalement sur les niveaux régional et national, son impact à long terme profitera largement à l'est de la RDC et à ses frontières avec ses pays voisins.

III. Gestion et coordination du projet (4 pages maximum)

- a) **Organismes bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires d'exécution (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur la base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-dessous pour chaque organisation bénéficiaire du projet :

Agence	Le budget total de l'année civile précédente	Principales sources de financement (donateurs, etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Le nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Mettre en évidence tout le personnel expert existant et pertinent pour le projet
OIM	RDC 34,7 million USD	RDC États-Unis (USAID, BHA, INL), ECHO (UE), CERF, Fonds de consolidation de la paix, Suède, Fonds de cohérence pour la stabilisation, Allemagne, Norvège, Belgique, Japon.	RDC, Kinshasa Goma, Bukavu, Kalémie, Bunia, Beni, Tchikapa, Lubumbashi.	RDC Effectif total 10 bureaux (Kinshasa, Equateur North-Kivu, South-Kivu, Ituri, Tanganyika, Haut-Katanga, Kasai oriental, Kasai, et Kasai central).	RDC 4 Experts en prévention des conflits dans le Kasai oriental, Haut Katanga, Nord Kivu et Sud Kivu. 1 Coordinatrice des Programmes de Stabilisation. 1 Chef des Programmes de Stabilisation .

- b) **Gestion et coordination du projet** - Présentation de l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles, ainsi qu'une explication des postes qui seront financés par le projet (à quel pourcentage). Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Veuillez remplir la liste de vérification de la préparation à l'exécution du projet figurant dans **l'Annexe C** et joindre les descriptions des termes de référence des postes clés du personnel.

L'OIM dispose d'experts techniques et d'équipes administratives dans les cinq pays qui soutiendront les activités du projet ainsi que les efforts administratifs nécessaires pour assurer une coordination efficace. Le PNUD, la MONUSCO et le Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme

(BCNUDH) ainsi que d'autres entités pertinentes des Nations Unies, y compris les BRC des cinq pays, apporteront un soutien supplémentaire à la coordination et aux contributions techniques des activités du projet, notamment lors des conférences régionales de haut niveau.

En raison des contraintes budgétaires du projet, la Mission de l'OIM en RDC gèrera l'ensemble de la mise en œuvre et la coordination du projet.

Le deuxième résultat du projet, qui vise à permettre le développement d'un cadre opérationnel régional de DRDR, sera mis en œuvre principalement par l'organisation de conférences régionales. Ainsi, l'OIM RDC coordonnera étroitement avec les autres bureaux de pays et les Bureaux des Coordonnateurs résidents (BCR) pour garantir la participation des responsables concernés de chaque pays. En ce qui concerne le résultat visant à soutenir les activités de la Cellule Opérationnelle du GCC à Goma, l'OIM RDC déploiera un expert international pour superviser la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités et de recherche à Bukavu, Uvira ou Goma, en fonction de l'évolution de la situation sécuritaire et des priorités opérationnelles de la Cellule Opérationnelle.

En outre, l'OIM assurera une coordination et des synergies efficaces avec d'autres projets mis en œuvre dans les zones cibles, notamment le projet de réintégration financé par le PBF, qui vise à renforcer les capacités des communautés en matière de dialogue et de mécanismes de réintégration dans les zones frontalières du Burundi. La coordination avec d'autres projets alignés sur le programme P-DDRCS de la RDC, actuellement mis en œuvre et d'autres en cours de développement par l'OIM RDC, sera également assurée pour garantir l'alignement de l'approche nationale sur les activités régionales dans l'esprit de ce projet d'harmonisation.

Comité de Pilotage

Pour assurer l'appropriation et le suivi régulier du projet, un comité de pilotage sera mis en place au début du projet. Il sera coprésidé par le représentant spécial adjoint du secrétaire général, coordinateur résident et coordinateur humanitaire, ou son représentant, et par le ministre du Plan du gouvernement de la RDC, ou son représentant. La participation au niveau politique et technique des principaux facilitateurs du projet tels que le Bureau de l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général pour la Région des Grands Lacs, la Section DDR du Bureau de l'Etat de Droit et des Institutions de Sécurité des Nations Unies (OROLSI) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Au niveau de la RDC, le comité de pilotage comprendra également des représentants du P-DDRCS et du coordinateur du mécanisme national de suivi de l'accord d'Addis-Abeba (MNS).

Le Comité de Pilotage discutera des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités, du taux de consommation du budget, du plan de travail, des défis rencontrés et des solutions proposées. En tant qu'agence chef de file, l'OIM RDC assurera l'organisation logistique des réunions du Comité de pilotage à Kinshasa. Afin de réduire les coûts et de faciliter la participation des acteurs régionaux du projet, les réunions du comité de pilotage seront combinées avec la planification opérationnelle des réunions et ateliers régionaux.

Les tâches du Comité de Pilotage comprennent :

- Approbation et suivi du plan de travail et des budgets, et adoption la stratégie de communication ;
- Suivi et évaluation des progrès de la mise en œuvre du projet ;
- Coordination et harmonisation des actions ;
- Approbation des rapports techniques et financiers périodiques soumis par l'équipe de gestion ;
- Vérification de l'avancement des activités et suivi de l'évolution du contexte pour proposer d'éventuels ajustements.
- Veiller à l'intégration du genre à tous les niveaux lors de la mise en œuvre du projet.

Équipe de Gestion de Projet

Le projet est géré par le Responsable du Programme de Transition et de Récupération de l'OIM au niveau P4 (cofinancé par le projet à 10%), basé à Kinshasa, en RDC. Il/Elle veillera à la coordination technique des activités du projet conformément au plan de travail annuel adopté par le Comité de Pilotage. Il/Elle coordonnera avec les autres missions de l'OIM, ainsi qu'avec les partenaires du projet (le PNUD et la MONUSCO) et avec les homologues gouvernementaux selon les besoins. Pour assurer une coordination efficace et un partage d'informations, des réunions de coordination trimestrielles seront organisées afin de faciliter la communication régulière, coordonner les efforts et les interventions. Le coordinateur sera le point focal du projet et coordonnera avec le bailleur de fonds (PBF), les autorités nationales et locales, ainsi que les partenaires techniques et financiers.

Le Coordinateur de Projet est également assisté par des associés en charge des achats, de l'administration et du budget basés à Kinshasa. L'OIM déploiera également temporairement des experts consultants pour mettre en œuvre les activités requises en soutien à la Cellule Opérationnelle du GCC.

Le soutien au déploiement de la cellule opérationnelle du GCC à Goma sera coordonné par le chef de sous-bureau de l'OIM au niveau P3 et par un administrateur de projet national au niveau NO-A. L'administrateur de projet national assurera également la coordination efficace de tout soutien fourni à la cellule opérationnelle de la GCC au Sud-Kivu.

- c) **Gestion des risques**– évaluer le niveau de risque pour le succès du projet (faible, moyen et élevé) et fournir une liste des principaux risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Incorporer les questions de « Do No Harm » et les mesures d'atténuation du projet.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (incluant les considérations "Do No Harm")
Détérioration de la situation politique ou sécuritaire interne dans un ou plusieurs pays, ou une résurgence de violences locales, entraînant une détérioration de l'appropriation gouvernementale ou de la capacité du projet à organiser des conférences internationales ou à mener des opérations à Goma.	Moyen	Le projet veillera à une surveillance constante de la situation politique et sécuritaire, tant au niveau national qu'au niveau local. Des plans de contingence seront élaborés en cas de détérioration de la situation, y compris la possibilité d'organiser des activités du projet dans un autre pays de la région des Grands Lacs ou de mener des événements de renforcement des capacités du GCC en dehors de Goma.
Insuffisance de l'engagement politique, faibles capacités ou désaccords importants entre les autorités de coordination nationales et/ou entre les autorités et les institutions locales concernant l'autorité d'approuver ou de garantir la propriété du projet, ou de soutenir la réalisation des objectifs du projet. Manque de	Moyen	Implication continue des autorités au niveau national par le biais de visites de suivi, de participation au comité directeur et aux ateliers. La participation des acteurs pertinents aux niveaux local, provincial, national et régional est favorisée autant que possible, afin de s'assurer que les besoins au niveau local sont pris en compte dans les politiques, et que la communication entre les différents niveaux de gouvernement est renforcée si nécessaire.

volonté politique ou de consensus concernant les objectifs et les capacités techniques et organisationnelles des institutions de coordination ;		
Manque d'adhésion locale - bien que le projet se concentre sur les cadres et la coordination, une adhésion locale sera nécessaire pour assurer leur durabilité et leur succès à long terme. L'exclusion des communautés bénéficiaires est donc un risque majeur.	Moyen	Les communautés locales seront consultées lors des étapes de cartographie du projet et des représentants de la société civile seront invités à participer à la conférence régionale.
La montée des tensions politiques et/ou militaires régionales peut entraver ou retarder la mise en œuvre du projet, notamment par la suspension de la coopération stratégique ou le rappel/suspension des relations diplomatiques, y compris le déploiement des experts du GCC.	Élevé	Le projet sera exécuté en étroite coordination avec les acteurs régionaux, y compris le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs (OSES-G-L), pour atténuer les tensions potentielles et renforcer les aspects de coordination régionale de l'initiative. Les bureaux de pays impliqués dans la mise en œuvre s'engageront en permanence avec les homologues gouvernementaux et souligneront l'importance de la coopération régionale sur la question des groupes armés étrangers, à laquelle tous les gouvernements impliqués dans le projet se sont engagés.
Les capacités techniques insuffisantes ou faibles des parties prenantes du projet entraînent des retards dans l'élaboration et l'approbation des politiques ;	Moyen	Le projet sera accompagné de l'expertise technique de la Section DDR/RR de la MONUSCO et de sa Division des Affaires Politiques (PAD), ainsi que de l'Unité DDR de l'UN OROLSI, qui fourniront une formation et un soutien en renforcement des capacités. Si d'importantes lacunes en termes de capacités sont identifiées dès le départ sur la base de l'évaluation des besoins, l'équipe de gestion du projet travaillera en étroite collaboration avec les acteurs concernés pour les combler avant l'étape de développement de la politique régionale du projet.
La flambée de COVID-19, d'Ebola ou d'autres urgences sanitaires dans le(s) pays / dans l'est de la RDC entraîne la fermeture des frontières, entrave la coordination et impacte les activités de formation du projet en raison des restrictions sur les rassemblements de personnes.	Élevé	Le projet surveillera constamment la situation et développera des options de programmation alternatives pour garantir la protection du personnel et des bénéficiaires du projet. Pour les formations, l'OIM demandera une autorisation spéciale (si nécessaire) au gouvernement afin de permettre l'organisation des formations selon des mesures rigoureuses de protocole sanitaire afin d'éviter les risques de contamination, ou de restructurer les formations pour cibler des groupes plus restreints dans chaque pays. Les budgets de formation incluent déjà des fonds pour garantir le respect des mesures sanitaires et des protocoles de prévention du COVID. Le projet établira

		directement des contacts et des protocoles avec les autorités sanitaires provinciales pour accompagner les activités à plus haut risque.
--	--	--

- d) **Suivi et évaluation** – Suivi et évaluation – Quelle sera l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E au sein de l'équipe du projet et les principales méthodes et échéanciers de collecte des données ? Inclure un détail du budget du S&E que le projet met de côté, y compris pour la collecte des données de référence et de fin de projet pour les indicateurs, ainsi que pour une évaluation indépendante, et une estimation approximative de l'échéancier du S&E. Assurez-vous qu'au moins 5-7% du budget du projet est réservé pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Le Comité de Pilotage agira comme garant de la qualité et principal assureur du suivi et évaluation du projet. Le budget pour le suivi & évaluation et la communication représente 5 pourcent du budget total du projet, soit \$ 36 482 USD. Ce montant permettra le suivi et l'évaluation des activités du projet telles que la collecte et l'analyse des données de référence, les évaluations des activités du projet et les réunions techniques.

Le projet coordonnera étroitement ses activités de suivi et d'évaluation avec les partenaires régionaux pertinents (OESG/GL, Groupe de travail régional sur la DDR, GCC, CIRGL) et les partenaires gouvernementaux nationaux (ministères de la Planification, de l'Intérieur, de la Défense, du Genre) par le biais d'activités de suivi et d'évaluation coordonnées.

Un budget réservé au suivi et à l'évaluation couvrira l'ensemble de la planification, du suivi et de l'évaluation des activités du projet ; l'organisation des comités de pilotage ainsi que la réalisation des évaluations d'activités auprès des bénéficiaires dans le cadre des résultats du projet.

Le suivi mensuel des indicateurs du projet sera assuré par le responsable du S&E de l'OIM à Kinshasa afin de garantir l'identification et la résolution appropriée de tout obstacle éventuel.

Le cycle annuel de S&E du projet comprendra :

- Une collecte préliminaire de données pour définir les références initiales de chaque indicateur de produit. Ce cadre de résultats mis à jour sera présenté au Comité directeur lors de la première réunion.
 - Toute évaluation enregistrera les progrès réalisés vers les résultats clés en fonction des activités mises en œuvre sur une base semestrielle
 - Un rapport de progression semestriel et annuel sera établi en fonction des informations soumises par le coordinateur du projet au Comité de Pilotage via l'assurance qualité du projet.
 - Un registre des leçons apprises sera régulièrement mis à jour pour assurer un apprentissage continu et une adaptation au sein de l'équipe de gestion du projet. Cela facilitera également la préparation du rapport sur les enseignements tirés à la fin du projet.
 - Un plan de suivi de l'échéancier sera activé et mis à jour pour suivre les principales actions/événements de gestion.
- e) **Stratégie de sortie du projet / durabilité**– Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet puisse être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour un financement de suivi, ou la fin d'activités qui ne nécessitent pas un soutien supplémentaire. Si un soutien d'autres donateurs est attendu, expliquez concrètement et

de manière proactive ce que le projet fera dès le début pour essayer de garantir ce soutien. Le cas échéant, quels sont les liens du projet avec les plateformes ou partenariats existants ?

Dans le but de contribuer à la paix et à la sécurité dans la région des Grands Lacs en établissant les bases de processus efficaces de DRDR transfrontaliers, le projet vise à renforcer durablement les capacités des gouvernements nationaux et à consolider/développer des cadres politiques nationaux et régionaux efficaces. Cela sera réalisé grâce à la cartographie et à l'harmonisation des politiques nationales, ainsi qu'à l'élaboration conjointe de stratégies et de cadres régionaux lors de conférences de haut niveau.

Pour garantir la durabilité au niveau national, le projet veillera à cartographier toutes les politiques nationales, à identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises, puis à harmoniser les approches entre les cinq pays, tout en conservant leur capacité à répondre aux besoins spécifiques des contextes nationaux. Les efforts ciblés de renforcement des capacités visant les responsables nationaux permettront d'améliorer davantage la durabilité de la mise en œuvre et du suivi des politiques spécifiques au retour et à la réintégration au niveau national.

Au niveau régional, la mise en œuvre de formations conjointes pour les fonctionnaires nationaux et en particulier pour les experts détachés auprès du GCC par les cinq pays permettra de renforcer les relations et de faire en sorte que toutes les parties prenantes soient conscientes de leurs homologues transfrontaliers. La stratégie opérationnelle régionale de DRDR permettra ensuite de formaliser ces communications et cette coopération et de les pérenniser au-delà de la durée du projet.

Le soutien apporté au lancement des opérations efficaces de la cellule opérationnelle du GCC à Goma et au deuxième résultat du projet contribuera également à concrétiser les mécanismes de coopération envisagés au niveau politique. Le renforcement des capacités des experts améliorera non seulement les connaissances techniques des membres de l'équipe, mais encouragera également le travail d'équipe et la coopération. L'opérationnalisation de la cellule du GCC à Goma garantira ainsi la stratégie de sortie du deuxième résultat du projet et la durabilité de l'impact après la fin du programme.

Enfin, l'OIM, le PNUD et d'autres partenaires du projet ont déjà commencé à s'engager dans des efforts pour obtenir des financements supplémentaires afin de renforcer les activités et les objectifs du projet proposé. Un intérêt initial des donateurs pour combler certaines lacunes du projet a déjà été établi concernant : (1) l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies opérationnelles provinciales du P-DDRCS en RDC pour répondre aux besoins de réintégration communautaire des cas nationaux, (2) le financement des opérations de la cellule opérationnelle du GCC à Goma pour les années à venir. Une collecte de fonds supplémentaire, notamment en RDC où d'importants besoins de financement existent pour soutenir la mise en œuvre du P-DDRCS, ciblera spécifiquement la Banque mondiale, l'Union européenne et d'autres donateurs bilatéraux.

IV. Budget du projet

Si nécessaire, fournir toute information additionnelle sur les coûts du projet, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, notamment en ce qui concerne le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer la rentabilité du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant.

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera fourni et quelles conditions sous-tendront le déblocage d'une seconde tranche ou de toute tranche subséquente. L'approche

standard consiste à prévoir deux tranches de financement pour les bénéficiaires des Nations Unies et trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU. La deuxième tranche sera débloquée une fois que le projet aura démontré, par l'intermédiaire de l'Agence de coordination agissant au nom du projet et en collaboration avec le Bureau du Coordonnateur résident ou le Secrétariat du PBF, que la première tranche a été utilisée ou engagée à hauteur d'au moins 75% entre les bénéficiaires, et après avoir achevé tous les rapports réguliers du PBF prévus pour la période écoulée. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de sa capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Veillez remplir deux tableaux dans le budget Excel **Annexe D**.

Annexe A.1 : Dispositions administratives du projet pour les Organisations Bénéficiaires des Nations Unies

(Cette section utilise une formulation standard-veuillez ne pas supprimer)

Le Bureau MPTF du PNUD sert d'Agent Administratif (AA) du PBF et est responsable de la réception des contributions des donateurs, du transfert des fonds aux organisations bénéficiaires des Nations Unies (RUNO), de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de leur soumission au PBSO et aux donateurs du PBF. En tant qu'Agent Administratif du PBF, le Bureau du MPTF transfère des fonds aux RUNO sur la base du Mémoire d'accord signé entre chaque RUNO et le bureau du MPTF.

Fonctions de l'AA

Au nom des Organisations bénéficiaires, et conformément au " Protocole sur l'Agent Administratif des Fonds Fiduciaires Multi Donateurs et des Programmes Conjointes, et les fonds uniques de l'ONU" approuvé par le GNUD (2008), le Bureau du MPTF en tant qu'AA du PBF :

- Décaisser des fonds à chaque RUNO conformément aux instructions du PBSO. L'AA effectuera normalement chaque décaissement dans un délai de trois (3) à cinq (5) jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le formulaire de soumission pertinent et le document du projet signé par tous les participants concernés ;
- Consolider les états financiers (annuels et finaux) sur la base des soumissions fournies par les RUNOS et fournira les rapports de progrès consolidés annuels du PBF aux donateurs et au PBSO ;
- Procéder à la clôture opérationnelle et financière du projet dans le système de bureau MPTF, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité. Un projet sera considéré comme étant opérationnellement clos lors de la soumission d'un rapport narratif final conjoint. Pour que le Bureau du MPTF puisse clôturer financièrement un projet, chaque RUNO doit rembourser tout solde non utilisé supérieur à 250 USD, les coûts indirects (GMS) ne doivent pas dépasser 7% et un état financier final certifié doit être soumis par le siège de l'entité bénéficiaire ;
- Débourser des fonds à tout RUNO pour toute prolongation des coûts que le PBSO peut décider conformément aux règles et réglementations du PBF.

Responsabilité, transparence et rapports des organismes bénéficiaires des Nations Unies

Les organismes des Nations Unies bénéficiaires assumeront la pleine responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront administrés par chaque RUNO conformément à ses propres règlements, règles, directives et procédures.

Chaque RUNO doit établir un compte séparé pour la réception et l'administration des fonds qui lui sont versés par l'Agent administratif à partir du compte du PBF. Ce compte séparé sera géré par chaque RUNO conformément à ses propres règlements, règles, directives et procédures, y compris ceux relatifs aux intérêts. Le compte séparé sera exclusivement soumis aux procédures d'audit interne et externe prévues dans les règlements, règles, directives et procédures financières applicables au RUNO.

Chaque RUNO fournira à l'Agent administratif et au PBSO (pour les rapports narratifs uniquement):

Type de rapport	Echeancier	Soumis par
Rapport semestriel sur l'avancement du projet	15 juin	Agence organisatrice au nom de toutes les organisations de mise en œuvre et en

		consultation avec / assurance qualité par les secrétariats des PBF, lorsqu'ils existent
Rapport annuel sur l'avancement du projet	15 novembre	Agence organisatrice au nom de toutes les organisations de mise en œuvre et en consultation avec / assurance qualité par les secrétariats des PBF, lorsqu'ils existent
Rapport de fin de projet couvrant toute la durée du projet	Dans les trois mois suivant la clôture opérationnelle du projet (il peut être soumis à la place du rapport annuel si les délais coïncident)	Agence organisatrice au nom de toutes les organisations de mise en œuvre et en consultation avec / assurance qualité par les secrétariats des PBF, lorsqu'ils existent
Rapport annuel sur la stratégie de consolidation de la paix et les progrès du PBF (pour les allocations du PRF uniquement), qui peut contenir une demande d'allocation supplémentaire au PBF si le contexte l'exige	1er décembre	Le Secrétariat du PBF au nom du Comité de pilotage du PBF, s'il existe, ou le Chef de l'Équipe de pays des Nations Unies, s'il n'existe pas.

Rapport financier et échéancier

Echéancier	Situation
30 avril	Rapport annuel– Déclaration sur les Dépenses du T4 (janv. à déc. de l'année précédente)
<i>Le rapport financier final certifié doit être fourni au plus tard le 30 juin de l'année calendaire suivant la clôture du projet</i>	

L'UNEX est également ouvert aux rapports financiers volontaires pour les organisations bénéficiaires des Nations Unies aux dates suivantes

31 juillet	Dépenses volontaires T2 (janvier à juin)
31 octobre	Dépenses volontaires T3 (janvier à septembre)

Le solde non utilisé dépassant 250 USD à la clôture du projet devra être remboursé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, au plus tard six mois (30 juin) suivant la réalisation des activités.

Propriété des équipements, fournitures et autres biens

La propriété des équipements, fournitures et autres biens financés par le PBF sera attribuée à l'organisme bénéficiaire des Nations Unies (RUNO) qui entreprend les activités. Les questions relatives au transfert de propriété par le RUNO seront déterminées conformément à ses propres politiques et procédures applicables.

Information au public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à ce que les opérations du PBF soient rendues publiques sur le site Web du PBF (<http://unpbf.org>) et le site web de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

Annexe A.2 : Dispositions administratives du projet pour les Organismes Bénéficiaires Non Onusiens

(Cette section utilise une formulation standard-veuillez ne pas supprimer)

Responsabilité, transparence et rapports de l'organisation bénéficiaire non onusienne :

La bénéficiaire, l'organisation non-onusienne, assumera l'entière responsabilité au niveau programmatique et financier pour les fonds qui lui sont versés par l'agent administratif. Ces fonds seront administrés par chaque bénéficiaire conformément à ses propres règlements, règles, directives et procédures.

L'organisation bénéficiaire non onusienne aura la pleine responsabilité de veiller à ce que l'activité soit mise en œuvre conformément au Document de Projet signé ;

En cas d'examen, d'audit ou d'évaluation financière recommandé par le PBSO, le coût de cette activité doit être inclus dans le budget du projet ;

Assurer une gestion professionnelle de l'Activité, y compris les activités de rapport et de suivi de performance conformément aux directives du PBSO.

Assurer le respect de l'Accord de financement et des clauses pertinentes applicables au MoU du fond.

Rapports :

Chaque bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs) les éléments suivants :

Type de rapport	Echeancier	Soumis par
Rapport semestriel sur l'avancement du projet	15 juin	Agence organisatrice au nom de toutes les organisations de mise en œuvre et en consultation avec / assurance qualité par les secrétariats des PBF, lorsqu'ils existent
Rapport annuel sur l'avancement du projet	15 novembre	Agence organisatrice au nom de toutes les organisations de mise en œuvre et en consultation avec / assurance qualité par les secrétariats des PBF, lorsqu'ils existent
Rapport de fin de projet couvrant toute la durée du projet	Dans les trois mois suivant la clôture opérationnelle du projet (il peut être soumis à la place du rapport annuel si les délais coïncident)	Agence organisatrice au nom de toutes les organisations de mise en œuvre et en consultation avec / assurance qualité par les secrétariats des PBF, lorsqu'ils existent
Rapport annuel sur la stratégie de consolidation de la paix et les progrès du PBF (pour les allocations du PRF uniquement), qui peut contenir une demande d'allocation	1er décembre	Le Secrétariat du PBF au nom du Comité de pilotage du PBF, s'il existe, ou le Chef de l'Équipe de pays des Nations Unies, s'il n'existe pas.

supplémentaire au PBF si le contexte l'exige		
--	--	--

Échéancier des rapports financiers

Echéancier	Situation
28 Février	Rapport annuel– Déclaration sur les Dépenses du T4 (janv. à déc. de l'année précédente)
30 avril	Rapport Dépenses du T1 (janvier à mars)
31 juillet	Rapport Dépenses du T2 (janvier à juin)
31 octobre	Rapport Dépenses du T3 (Janvier à septembre)
<i>Le rapport financier final certifié doit être fourni au trimestre suivant la clôture financière du projet</i>	

Tout solde non épuisé dépassant 250 USD à la clôture du projet devra être remboursé et une notification sera envoyée à l'Agent administratif, au plus tard trois mois (31 mars) de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété des équipements, fournitures et autres biens

Les questions relatives au transfert de propriété par l'organisation bénéficiaire non onusienne seront déterminées conformément aux politiques et procédures applicables définies par le PBSO.

Information au public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à ce que les opérations du PBF soient rendues publiques sur le site Web du PBF (<http://unpbf.org>) et le site web de l'Agent administratif (<http://www.mptf.undp.org>)

Audit final de projet pour les projets des Organisations bénéficiaires non Onusiennes

Un audit indépendant du projet sera demandé à la fin du projet. Le rapport d'audit doit être joint au rapport narratif final du projet. Le coût de cette activité doit être inclus dans le budget du projet.

Dispositions spéciales concernant le financement du terrorisme

Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives au terrorisme, y compris les résolutions 1373 (2001) et 1267 (1999) et les résolutions connexes, les Participants s'engagent fermement dans la lutte internationale contre le terrorisme, et en particulier contre le financement du terrorisme. De même, toutes les Entités bénéficiaires reconnaissent leur obligation de se conformer à toutes les sanctions applicables imposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Chacune des Organisations récipiendaires déploiera tous les efforts raisonnables pour s'assurer que les fonds qui lui sont transférés conformément au présent accord ne soient pas utilisés pour fournir un soutien ou une assistance à des individus ou des entités associés au terrorisme, tels que désignés par tout régime de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Si, pendant la durée du présent accord, une Organisation bénéficiaire constate qu'il existe des allégations crédibles selon lesquelles des fonds qui lui ont été transférés conformément à cet accord ont été utilisés pour fournir un soutien ou une assistance à des individus ou des entités associés au terrorisme, tels que désignés par tout régime de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies, elle informera dès qu'elle en

prendra connaissance le responsable du PBSO, l'Agent administratif et le (s) donateur (s) et, en consultation avec les donateurs, le cas échéant, déterminera une réponse appropriée.

Eligibilité d'une organisation bénéficiaire non onusienne (NUNO) :

Afin d'être déclarées éligibles à recevoir directement des fonds du PBF, les Organisations non onusiennes (NUNO) doivent être évaluées comme étant techniquement, financièrement et juridiquement solides par le PBF et son agent, le Bureau du Fonds fiduciaire multi-partenaire (MPTFO). Avant de soumettre un document de projet finalisé, il incombe à chaque NUNO de collaborer avec le PBSO et le MPTFO et de fournir tous les documents nécessaires (voir ci-dessous) pour démontrer que tous les critères ont été remplis et être déclaré éligible à recevoir des fonds directs du PBF.

La NUNO doit fournir (en temps voulu, en veillant à ce que le PBSO et le MPTFO aient suffisamment de temps pour examiner le dossier) les documents démontrant que la NUNO :

- A déjà reçu un financement de l'ONU, du PBF ou de l'un des contributeurs du PBF, dans le pays de mise en œuvre du projet
- Être enregistré en tant qu'organisation à but non lucratif, exonérée d'impôts et ayant une mission sociale, dans le pays où se trouve le siège social et dans le pays où le projet est mis en œuvre, pour la durée de la subvention proposée. (**REMARQUE** : si l'enregistrement est effectué sur une base annuelle dans le pays, l'organisation doit avoir l'enregistrement en cours et obtenir les renouvellements pour la durée du projet, afin de recevoir les tranches de financement ultérieures)
- Produit un rapport annuel qui inclut le pays proposé pour la subvention
- Sollicite des états financiers audités, disponibles pour les deux dernières années, y compris la lettre d'opinion de l'auditeur. Les états financiers doivent inclure l'entité juridique qui signera l'accord (et supervisera le pays de mise en œuvre, le cas échéant), ainsi que les activités du pays de mise en œuvre. (**REMARQUE** : Si ces documents ne sont pas disponibles pour le pays de mise en œuvre du projet proposé, l'OSC devra également fournir les deux derniers rapports d'audit d'un programme ou d'un projet réalisé dans le pays) La lettre de l'auditeur doit également préciser si le cabinet d'audit fait partie des cabinets d'audit qualifiés au niveau national.
- Démontre un budget annuel de réalisation du projet proposé dans le pays pour les deux années civiles précédentes, qui est au moins le double du budget annuel demandé du PBF pour le projet²³
- Démontre au moins 3 ans d'expérience dans le pays où la subvention est demandée
- Fournit une explication claire de la structure juridique de l'OSC, y compris l'entité spécifique qui conclura l'accord juridique avec le MPTF-O pour la subvention du PBF.

²³ Le budget du projet du PBF annualisé est obtenu en divisant le budget du projet du PBF par le nombre de mois de durée du projet, puis en multipliant par 12.

Annexe B : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des données désagrégées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/fréquence de collecte	Étapes clés des indicateurs
Résultat 1 : Des cadres nationaux, des instruments, des approches et des capacités de mise en œuvre en matière de DRDR tenant compte de la dimension du genre sont établis au niveau national afin de favoriser une coordination efficace avec les architectures régionales et la mise en œuvre du plan d'action 2024-2026 de la GCC.	Produit 1.1 Les capacités existantes des autorités nationales à mettre en œuvre des cadres de DRDR clairs, transparents et responsables sont évaluées et des stratégies de renforcement des capacités et de consolidation des autorités nationales de DRDR sont disponibles, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de cadres opérationnels nationaux de DRDR sensibles au genre ainsi que sur des mécanismes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage	Indicateur de résultat 1a : Les parties prenantes nationales confirment qu'elles sont "confiantes" ou "très confiantes" d'avoir les capacités et les connaissances nécessaires pour s'engager dans les cadres régionaux de DRDR Niveau de référence : (à déterminer) Cible : (à déterminer)		
ODD 16	Activité 1.1.1 : Entreprendre et/ou mettre à jour une cartographie complète et sensible au genre des capacités régionales, nationales et provinciales existantes et des besoins potentiels de formation en coordination avec l'IAWG-DDR, la section DDR de l'UN OROLSI et le PNUD, y compris l'identification des lacunes en matière de genre dans les cadres de DRDR afin de garantir l'intégration des besoins et des perspectives des femmes touchées par les conflits, y compris les survivantes d'atrocités.	Indicateur 1.1.a : Une cartographie des bonnes pratiques et des leçons apprises en matière de DRDR est disponible Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapport de mission, rapport de cartographie / mise à jour semestrielle	
	Activité 1.1.2 : Entreprendre la cartographie et la documentation des meilleures pratiques nationales de DRDR et des leçons apprises qui pourraient être étendues au niveau régional, y compris les pratiques sensibles au genre, les besoins d'harmonisation et les lacunes législatives liées à la réintégration communautaire/justice transitionnelle et à la stabilisation.	Indicateur 1.1.b : Nombre d'exercices de cartographie réalisés avec une analyse intégrée des besoins sexospécifiques Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapport de mission, rapport de cartographie / mise à jour semestrielle	
	Activité 1.1.3 : Évaluer les besoins et identifier les lacunes des installations existantes ou des alternatives au cantonnement qui sont ou pourraient être utilisées pour le transit et le traitement des ex-combattants, en mettant l'accent sur le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme et des principes de gestion des frontières humanitaires, ainsi que sur les questions de genre et de protection de l'enfance.	Indicateur 1.1.c : Nombre de formations de renforcement des capacités DRDR pour les acteurs nationaux de DDR mises en œuvre Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapport de formation / liste des participants	
		Indicateur 1.1.d Pourcentage de modules de formation intégrant des perspectives de genre Niveau de référence : n/a Cible : à déterminer	Rapport de formation / modules de formation	
		Indicateur 1.1.e Nombre d'autorités nationales formées aux cadres de DRDR tenant compte de la dimension de genre. Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer	Rapport de formation / liste des participants	

	<p>Activité 1.1.4 : Développer et initier des formations basées sur la capacité des autorités nationales de DRDR existantes, supprimées ou nouvelles, en ciblant les lacunes de connaissances identifiées concernant les leçons apprises et les meilleures pratiques internationales (normes intégrées révisées de DDR et conformité), y compris des modules sur les processus de DRDR sensible au genre qui garantissent que les besoins de réintégration sociale et économique des femmes, l'accès à la justice et les besoins psychosociaux sont pris en compte en coordination avec les acteurs concernés.</p>			
	<p>Produit 1.2 Les capacités opérationnelles et infrastructurelles des autorités nationales de la RDC sont en place pour mettre en œuvre des opérations de DRDR efficaces, transparentes et responsables et sensibles au genre, et des stratégies de renforcement des capacités et de soutien aux autorités nationales de DRDR sont disponibles, en mettant l'accent sur les lacunes en matière de capacités à la suite de la transition de la MONUSCO.</p>	<p>Indicateur 1.2.a : Évaluation des installations de transit DRDR existantes dans la province du Sud-Kivu Niveau de référence : 0 Cible : 1</p>	<p>Rapport de mission, rapport d'évaluation / mise à jour semestrielle</p>	
	<p>Activité 1.2.1 : Évaluer les besoins et identifier les lacunes des infrastructures existantes en RDC pour le transit et le traitement des ex-combattants étrangers, en mettant l'accent sur le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme ainsi que sur les questions de protection des femmes, des enfants et de l'égalité des genres.</p>	<p>Indicateur 1.2.b : Nombre d'installations de transit DRDR équipées et opérationnelles Niveau de référence : 0 Cible : 1</p>	<p>Rapport de mission, rapport d'évaluation / mise à jour semestrielle</p>	
	<p>Activité 1.2.2 : Soutenir l'équipement des sites de transit pour les combattants étrangers dans le Sud-Kivu, en veillant à ce que les installations tiennent compte de la dimension de genre, en fournissant des logements et des services distincts pour les femmes, les hommes et les enfants.</p>	<p>Indicateur 1.2.c Nombre d'évaluations identifiant les besoins en infrastructures sexospécifiques Base : 0 Cible : 1</p>	<p>Rapport de mission, rapport d'évaluation / mise à jour semestrielle</p>	
<p>Résultat 2 : À métration de la confiance et de la collaboration entre les gouvernements des pays de la région des grands lacs grâce au soutien apporté au GCC et à d'autres mécanismes</p>	<p>Indicateur 2 a Les parties prenantes nationales et régionales "s'accordent fortement" sur le fait que la collaboration avec d'autres acteurs régionaux s'est améliorée</p>	<p>Niveau de référence : (à déterminer) Cible : (à déterminer)</p>	<p>Indicateur 2 b Nombre de réunions rassemblant des experts des cinq pays de la région des Grands Lacs</p>	<p>Niveau de référence : (à déterminer) Cible : (à déterminer)</p>

<p>régionaux sensibles au genre, instruments, approches et capacités de mise en œuvre dans le domaine du DRDR.</p> <p>ODD 16</p>	<p>Produit 2.1 Une stratégie opérationnelle régionale de DRDR est élaborée dans le cadre du groupe de travail DDR du GCC, conformément aux lois internationales des droits de l'homme, de la sensibilité au genre et de l'IDDRS.</p> <p><i>Activité 2.1.1 :</i> Organiser un atelier régional réunissant les principaux acteurs nationaux des pays membres du GCC, y compris les groupes de femmes et les experts en genre, afin d'élaborer les termes de référence du groupe de travail DDR du GCC et de convenir d'une stratégie commune à court et à moyen terme qui tienne compte de la dimension de genre et comprenne l'intégration d'un langage sensible au genre et de solutions centrées sur les survivants dans les stratégies d'intervention de DRDR.</p> <p><i>Activité 2.1.2 :</i> Proposer des formations de renforcement des capacités aux femmes dirigeantes et aux organisations dans la perspective d'améliorer leur participation aux processus de DDR/RR lors des réunions régionales.</p> <p><i>Activité 2.1.3 :</i> Organiser une consultation régionale, ainsi qu'une réunion de planification sur l'harmonisation de la politique de DDR/RR et l'intensification de la coopération transfrontalière en collaboration avec la MONUSCO et les parties prenantes concernées, en veillant à la participation des femmes.</p> <p><i>Activité 2.1.4 :</i> Tenir des réunions du groupe de travail DDR du GCC pour réunir les principales parties prenantes nationales, y compris les points focaux pour les questions de genre, afin de</p>	<p>Indicateur 2.1.a : Une stratégie opérationnelle régionale sur le DRDR est disponible</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1</p>	<p>Stratégie opérationnelle, rapport d'atelier, mise à jour semestrielle</p>		
	<p><i>Indicateur 2.1.b :</i> Nombre de leaders des femmes formées aux processus nationaux et régionaux de DRDR</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 12</p>	<p>Rapport de formation, document prioritaire sur le plaidoyer en faveur du genre dans le cadre de DRDR, mise à jour semestrielle</p>			
	<p>Indicateur 2.1.c : Nombre de consultations et de réunions préparatoires organisées au niveau national avec les principales parties prenantes</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 8</p>	<p>Rapports d'ateliers, mise à jour semestrielle</p>			
	<p>Indicateur 2.1.d : Nombre de stratégie opérationnelle régionale de DRDR comprenant des mesures tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1</p>	<p>Stratégie opérationnelle, rapport d'atelier, mise à jour semestrielle</p>			

	<p>développer et d'harmoniser des approches, des processus et des outils de réponse sensibles au genre, pour une stratégie opérationnelle régionale commune de DDR/RR (en incluant des procédures opérationnelles standard, des accords sur le rapatriement transfrontalier et des processus de réintégration dans les pays touchés ciblés).</p> <p>Activité 2.1.5 : Soutenir l'élaboration d'approches harmonisées et de procédures opérationnelles standard par l'intermédiaire du groupe de travail du GCC du DDR/RR pour un processus transfrontalier de rapatriement, de réinsertion et de réintégration cohérent et équitable du point de vue du genre, afin d'éviter les inégalités de traitement entre les ex-combattants de la région et d'assurer la transparence et la responsabilité.</p>	<p>Indicateur 2.1.e: Pourcentage de femmes participant aux consultations régionales (pourcentage de participants)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 30%</p>	<p>Listes de participants, mise à jour semestrielle</p>	
		<p>Indicateur 2.1.f: Nombre d'organisations de femmes impliquées dans le développement de la stratégie opérationnelle régionale de DRDR</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 5</p>	<p>Rapport de l'atelier / liste des participants</p>	

	<p>Produit 2.2 La cellule opérationnelle du GCC dispose des capacités, des mécanismes, des instruments et des cadres nécessaires pour prendre des mesures conjointes et initier une coopération transfrontalière sur les questions liées au DDRR des ex-combattants étrangers, en utilisant une approche tenant compte de la dimension de genre.</p> <p>Activité 2.2.1 : Soutenir le déploiement de la cellule opérationnelle du GCC, incluant le soutien logistique et administratif de son installation, l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le cadre de la nouvelle approche des Nations Unies en matière de DDR, en veillant à inclure l'expertise en matière de genre.</p> <p>Activité 2.2.2 : Soutenir la cellule opérationnelle du GCC dans l'élaboration de stratégies efficaces de diffusion de messages sensibles au genre et de campagnes de sensibilisation sur les cadres nationaux et régionaux pour le retour et la réintégration des membres de groupes armés étrangers afin d'encourager les retraits et les redditions.</p>	<p>Indicateur 2.1.g: Nombre de réunions du groupe de travail DDR régional du GCC organisées Niveau de référence : 0 Cible : 2</p> <p>Indicateur 2.2.a : Nombre de stratégies de sensibilisation sensible au genre élaborées par la cellule opérationnelle du GCC Niveau de référence : 0 Cible : 1</p> <p>Indicateur 2.2.b : Pourcentage des membres de la cellule opérationnelle de la GCC qui sont "d'accord" ou "tout à fait d'accord" avec le fait que leurs conditions de travail sont adéquates. Niveau de référence : N/A Cible : 80%</p> <p>Indicateur 2.2.c : Nombre d'experts de la cellule opérationnelle du GCC formés aux processus de DDRR tenant compte de la dimension de genre Niveau de référence : N/A Cible : 11</p>	<p>Rapport de réunion / liste des participants</p> <p>Stratégie de sensibilisation : rapport de l'atelier</p> <p>Enquête de perception</p> <p>Rapport de formation / liste des participants</p>	
--	---	--	---	--

Annexe C : Liste de vérification de la préparation à la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Tous les partenaires de mise en œuvre ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles étapes restent à accomplir et quel est le calendrier proposé.			
2. Les Termes de Référence (ToR) pour le personnel clé du projet ont-ils été finalisés et sont-ils prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission			
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier			
4. Les communautés locales et les administrations gouvernementales ont-elles été consultées et sensibilisées à l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.			
5. A-t-on effectué une analyse préliminaire/identification des enseignements tirés/des activités existantes ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et quel est le calendrier proposé ?			
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier.			
7. Des accords ont-ils été conclus avec les contreparties gouvernementales pertinentes concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches et la contribution du gouvernement ?			
8. Des arrangements clairs ont-ils été convenus concernant l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?			
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre réelle du projet puisse commencer, et combien de temps cela prendra-t-il ?	N/A		

Annexe D : Budgets GNUD détaillés (fichier Excel joint)

Activite 2.2.1	Soutenir le edification de la cellule	\$	90,820.00	\$	90,820.00	50%
Activite 2.2.2	Soutenir la cellule operationnelle du	\$	59,380.00	\$	59,380.00	50%
Produit total		\$	150,200.00	\$	150,200.00	75,100.00
Cout de personnel du projet si pas inclus dans les activites si-dessus		\$	168,600.00	\$	168,600.00	
Couts operationnels si pas inclus dans les activites si-dessus		\$	42,000.00	\$	42,000.00	
Budget de suivi		\$	34,095.55	\$	34,095.55	
Budget pour l'evaluation finale independante		\$		\$		
Coûts supplémentaires total		\$	244,695.55	\$	244,695.55	\$

	Totaux			Total
	Organisation recipiendaire 1 (budget en USD)	Organisation recipiendaire 2 (budget en USD)	Organisation recipiendaire 3 (budget en USD)	
Sous-budget total du projet	\$ 747,663.55	\$ -	\$ -	\$ 747,663.55
Couts indirects (7%):	\$ 52,336.45	\$ -	\$ -	\$ 52,336.45
Total	\$ 800,000.00	\$ -	\$ -	\$ 800,000.00

	Répartition des tranches basée sur la performance			Tranche %
	Organisation recipiendaire 1 (budget en USD)	Organisation recipiendaire 2 (budget en USD)	Organisation recipiendaire 3 (budget en USD)	
Première tranche	\$ 560,000.00	\$ -	\$ -	70%
Deuxième tranche	\$ 240,000.00	\$ -	\$ -	30%
Troisième tranche (le cas échéant)	\$ -	\$ -	\$ -	
Total	\$ 800,000.00	\$ -	\$ -	100%

\$ alloué à GEWE (inclut coûts indirects)	\$	274,437.88
% alloué à GEWE		34.30%
<hr/>		
\$ alloué à S&E (inclut coûts indirects)	\$	36,482.24
% alloué à S&E		5%

Note: Le PBR n'accepte pas les projets avec moins de 5% pour le S&E et moins 15% pour le GEWE. Ces chiffres apparaîtront en rouge si ce seuil minimum n'est pas atteint.

Total des dépenses	\$	
Taux d'exécution		